



N°34

Trie - Château

info

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION JANVIER 2015



*Bonne
et heureuse*

année 2015



Le mot du Maire



Je voudrais tout d'abord pour cette année 2015 vous adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Les temps sont durs pour toutes les familles, le chômage, la précarité touchent beaucoup d'entre nous. Espérons que nos gouvernants prennent aujourd'hui les bonnes décisions pour demain.

De notre côté une nouvelle équipe est en place pour gérer au mieux le quotidien de notre commune, sachez que nous devons tout faire fonctionner sans demander plus d'impôts communaux.

Cela n'est pas du plus facile, les subventions du département et les aides de l'état disparaissent elles aussi. Ce nouveau conseil qui est renouvelé à 80 % et à parité homme femme est au travail.

Après avoir pris connaissance des dossiers, vous avez pu le constater, il n'a pas été perdu de temps, les travaux avancent.

Sur des gros dossiers, l'enfouissement des réseaux de la voûte à Gisors, le renforcement électrique de 20 000 volts au bois de Villers, au Kroumirs, sur la RD 981 (merci à ERDF et le SE60), ainsi que l'éclairage public «led», et les gaines fibre optique devraient être fini pour le printemps.

De nouvelles enseignes ont vu le jour dans la zone commerciale ; elle est maintenant en vitesse de croisière.

Les travaux de la déviation ; de nouveaux giratoires sur la RD 166 (desserte des Groux) et à la déchetterie de Gisors sont promis par le Conseil Général au printemps.

Nous allons réviser notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohésion et d'Orientation Territoriale). Cet outil est le fil conducteur de notre commune, il va demander un vrai travail de réflexion.

D'autres projets importants se préparent, nous sommes une commune qui bouge. Pour toutes vos réponses au quotidien, le secrétariat est là pour vous accueillir. Pour vos questions ou interrogations, les adjoints, les conseillers et moi-même sommes là pour vous répondre.

Notre commune est rurale, essayons de vivre en bonne harmonie.

La cohésion et la tolérance peuvent faciliter les rapports humains ...

**Le Maire
Didier DAVID**

Sommaire

• Le mot du maire	2
• Présentation de l'équipe municipale.....	3 - 5
• Le personnel municipal	6 - 7
• Les nouveaux commerçants	8
• Divers	9
• Rétrospective 2014	10 - 11
• Vie scolaire	12
• Petite enfance.....	13
• Les travaux.....	14 - 15
• L'association musulmane.....	16
• Comptes - rendus des Conseils Municipaux	17 - 35
• Agenda 2015.....	36

Mairie de Trie-Château
Site : www.mairie-trie-chateau.fr
E - mail : mairie.triechateau@orange.fr

Responsable de la rédaction :

Didier DAVID

Rédaction :

Commission Information

Communication :

Corinne DUBOISSET

Eglantine HAUTECOEUR

Florence KALUZA

Vincent BEIGNON

Création graphique :

Infographie Services 03 44 49 67 81

www.infographieservices.com

Siret 413 825 100 00014 -

Commissions, l'équipe municipale



Délégués représentant la commune dans les syndicats:

Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) :	D. David
Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise société publique locale (A.D.T.O. spl) :	D. David
Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise association (A.D.T.O. association):	D. David
Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (S.M.I.O.C.E.) :	Titulaires: C. Dunand - V. Beignon Suppléants: J. Messié - S. Hurel
Syndicat des 3 Trie: Titulaires: Suppléants: L. Théry - G. Leleu	D. David - D. Dierick - F. Kaluza - D. Jouette
Délégués représentant la commune à la communauté de commune du Vexin - Thelle (C.C.V.T.):	Titulaires: D. David - C. Dunand

Délégués dans les commissions communales:

Appels d'offres:	Président: D. David Titulaires: D. Dierick - C. Dunand - D. Jouette Suppléants: C. Duboisset - S. Hurel - Xavier Miath.
Travaux, sécurité:	D. David - D. Dierick - C. Minart - D. Jouette - S. Hurel - R. Mateus - D. Guernut - X. Miath.
Environnement, cadre de vie:	D. David - D. Dierick - C. Duboisset - B. Goupil - E. Hauteceur - L. Théry - H. Lenormand - C. Minart.
• Cimetière:	D. David - D. Dierick - E. Bousuge - J. Messié - H. Lenormand.
Affaires scolaires, Restauration scolaire, Centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.):	D. David - C. Dunand - C. Duboisset - S. Hurel - X. Miath
Centre Communal d'Action Sociale (C.C. A. S.):	D. David - B. goupil - J. Messié - E. Bousuge.
Finance:	D. David - V. Beignon - C. Dunand - J. Messié - G. Leleu.
Impôts directs:	Président: D. David Titulaires: D. Dierick - D. Jouette - S. Leleu. Suppléants: E. Bousuge - J. Messié - L. Théry.
Information, communication:	D. David - V. Beignon - C. Duboisset - E. Hauteceur - F. Kaluza.
Relations avec les associations, sport:	D. David - V. Beignon - E. Bousuge - C. Duboisset - R. Mateus.
Affaires culturelles, patrimoine:	D. David - V. Beignon - C. Dunand - B. Goupil - E. Hauteceur D. Guernut - D. Jouette - C. Duboisset - S. Leleu.
Relation avec le personnel technique:	D. Dierick - C. Duboisset.
Correspondant Local Sécurité prévention et Délinquance (C.L.S.P.D.):	R. Mateus
Correspondant défense:	D. Dierick.



L'équipe municipale

Le Maire



M. Didier DAVID

La nouvelle équipe vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée lors des dernières élections municipales. Nous sommes désormais 19 à siéger au sein du Conseil Municipal, la commune ayant franchi le seuil des 1500 habitants. Avec la parité qui est de mise et la représentativité de chaque quartier ou lotissement de la commune soyez assurés que les décisions sont prises après des débats pluriels et toujours consensuels.

Les Adjoints au maire



M. Vincent BEIGNON
1^{er} Adjoint



Mme Claire DUNAND
2^{ème} Adjoint



M. Daniel DIERICK
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux



Mme Eliane BOUSSUGE



Mme Corinne DUBOISSET



Mme Brigitte GOUPIL



M. Dominique GUERNUT



Mme Eglantine HAUTECOEUR



M. Stéphane HUREL



M. Denis JOUETTE



Mme Florence KALUZA



M. Geoffrey LELEU



M. Hubert LENORMAND



M. Rémi MATEUS



Mme Juliette MESSIE



M. Xavier MIATH



Mme Céline MINART



Mme Laetitia THERY



Le personnel municipal



M. Desruelle, M. Tison, Mme Valuchova, M. David, M. Karpoff

Départ en retraite de M^{me} Valuchova

Je suis très agréablement surprise de vous voir aussi nombreux venus me saluer et me souhaiter une bonne retraite...

Je ne veux pas être trop longue, mais je ressens le besoin de retracer ces 36 ans passés dans cette mairie !

C'est en juin 1978 que j'ai été recrutée... j'étais relativement nouvelle dans la commune et devant la douzaine de candidatures, je n'y croyais pas vraiment ! Et, finalement, ça a marché : Monsieur Claude Desruelle, Maire à ce moment-là, m'a embauchée !

Monsieur Roger Bansard, secrétaire de mairie à cette époque m'a appris le métier et a conforté ma ligne conduite en faisant preuve d'un grand sérieux et d'un professionnalisme à toute épreuve ! J'ai ensuite travaillé avec Monsieur Jean-Louis Tison, puis de nouveau avec monsieur Desruelle qui m'a fait entièrement confiance et m'a proposé le poste de secrétaire de mairie, en tant que tel ! et je l'en remercie encore aujourd'hui, car, finalement, il m'a toujours donné ma chance et accordé sa confiance...

De même, selon mes demandes, pour évoluer tant au niveau des formations (qui sont nécessaires tout au long de la carrière si l'on veut être au courant des nouveautés dans les différents domaines qui incombent dans la gestion d'une commune...) qu'au niveau informatique où "Trie-Château" à toujours été à la pointe ne serait-ce qu'à l'échelon du canton : On en tirait une petite fierté, finalement...

J'ai beaucoup aimé mon métier qui est très agréable vu la diversité des tâches à accomplir, même si s'il y a de "sacrés moments" (comme dirait Jean-Pierre), de sacrés dossiers, mais c'est ce qui fait le "sel" de ce métier, justement...

Les relations avec les différents partenaires professionnels comptent évidemment beaucoup :

- les élus en général : après les maires, prépondérants, évidemment, il y a les adjoints puis les conseillers municipaux.
- les différents services : administratifs, mes collègues -en contact direct-, mais aussi les agents des services techniques, de l'école (les ATSEM), de la cantine et les professeurs des écoles...
- les associations en général (en ce qui concerne le club accueil et amitié, une pensée pour Monsieur Dangin qui était toujours tellement agréable et élégant aussi bien dans sa façon d'être que dans ses propos, et un clin d'oeil à Monsieur Ollivier, président, qui d'un mot sympathique ou d'une friandise s'est très bien intégré à l'équipe du secrétariat !).

Je crois, que, dans l'ensemble, nos rapports ont été harmonieux.

Egalement avec les maires des communes voisines, les secrétaires de mairie, et surtout, les administrés, côté très important du "métier" où il faut être à l'écoute et au service de la population... Depuis l'année 2001, j'ai travaillé avec Monsieur Karpoff et ses conseils municipaux (ses adjoints : Pierre Chapuizy, Didier David, Sylviane Jouette, Vincent Beignon) ; un changement de maire conduit généralement à une remise en question chacun à sa manière de travailler même si nous devons, évidemment, respecter le cadre souvent rigide de l'administration : ce que j'appréciais car ça évite de rester "les 2 pieds dans le même sabot" si je puis m'exprimer ainsi !

Avec Monsieur Karpoff, nous avons eu, en 13 ans, souvent l'occasion de discuter et tout s'est toujours bien passé dans un esprit de franchise, de "mise à plat" dans le but de travailler le mieux possible... Etant moi-même assez "carrée" comme l'a souvent souligné M. Karpoff, je crois que ces discussions étaient nécessaires et profitables à tous !

En résumé, 13 ans de collaboration que j'ai beaucoup appréciés.

Les relations autour de toute la partie administrative et du personnel, des nombreux dossiers de travaux entamés (et, comme tous ont pu le constater, il y en a eu beaucoup) et menés à bien en équipe avec les membres du Conseil.

Je crois que nous allons, professionnellement, je le précise, regretter nos petites discussions !

Puis dernières élections, nouveau maire, nouvelle secrétaire de mairie Valérie, envers qui j'ai fait tout mon possible pour transmettre l'essentiel même si six mois, c'est évidemment très court... Comme je l'avais déjà fait pour les différentes employées qui se sont succédées pendant toutes ces années et qui sont encore là pour certaines.

Nouveau maire, je disais donc, Monsieur Didier David, nouveau par le poste occupé mais présent dans la "place" depuis 13 ans en tant qu'adjoint... Nous avons donc déjà travaillé ensemble pour la mairie, bien sûr, mais aussi pour le Syndicat des 3 Trie qui gère le traitement des eaux usées par le biais de la station d'épuration nouvellement construite (2008).

Ce qui a facilité ce début de mandat et j'ai constaté avec plaisir que le "futur" est sur de bons rails et que j'aurais pu faire encore 1 mandat voire 2 (oh, je vois que mon mari fronce les sourcils), non, non, je plaisante : je vais enfin partager son temps en prenant ma retraite !

Je vous dis encore merci pour votre présence et pour tous ces cadeaux qui me permettent de partir en retraite plus sereinement que je ne l'aurais cru, vu la reconnaissance dont vous avez fait preuve aujourd'hui !

Au revoir !



L'équipe administrative:

Madame Valérie Bourges est arrivé à la mairie de Trie-Château fin 2013 comme secrétaire de mairie afin de remplacer madame Valuchova dont le départ en retraite était programmé pour le mois de Juin 2014. Madame Sylvie Farsi est depuis 1998 au sein de l'équipe municipale et en 2011 a évolué vers le poste de secrétaire en comptabilité et urbanisme. Madame Audrey Lafont qui accueille les trie-châtélains au sein de l'hôtel de ville depuis 2012, est en charge de l'état-civil et est le pivot de la bonne coordination des différents services.



Mme Bourges, Mme Farsi, Mme Lafont

L'équipe technique:

Composée de cinq membres, les tâches sont si variées et parfois tellement inattendues qu'il est impossible de les énumérer, mais immanquablement vous les croisez aux détours de nos rues, de nos chemins, du parc ou intervenant dans les bâtiments communaux et, si Trie-Château est une commune aussi agréable à vivre soyez certain qu'ils y sont pour quelque chose.



Mme Pichot



M. Bairay



M. Bonnard



M. Aubé

M. Gérard De Ruytter est incontestablement le plus ancien puisqu'arrivé en 1977 tandis que madame Nadine Pichot et monsieur Robert Bairay font partie des effectifs depuis 1998 et messieurs Bruno Bonnard et Dominique Aubé respectivement en 2004 et en 2011.

L'équipe de restauration:

Mesdames Laure Aubrée et Patricia Goulay, arrivées respectivement en 2000 et 2003, sont aux fourneaux pour concocter la petite centaine de repas fournis par La Cuisine Evolutive et pour préparer les tables des élèves qui déjeunent tous les jours au restaurant scolaire.



Mme Aubrée, Mme Goulay

L'équipe périscolaire:

Et pour surveiller tout ce beau petit monde avant, pendant et après les repas, mesdames Le Guet Evelyne (2005), Hutinet Marie-Hélène (2008), Desliens Francine (2013) et Hutinet Andréa (2014) qui sont tous les jours aux côtés des enfants pour les protéger dans la cour ou les aider pendant les repas.



Mme Le Guet



Mme Hutinet M.H.



Mme Desliens



Mme Hutinet A.

L'équipe scolaire.

Et pour terminer ce petit tour d'horizon du personnel communal, mesdames Aline Bulard (1985) et Stéphanie Gaquer (2004), deux Agents Techniques Spécialisés en Ecole Maternelle (A.T.S.E.M.), accompagnent tout au long de la journée, nos chers bambins de l'école maternelle.



Mme Bulard



Mme Gaquer



Les nouveaux commerçants



LOVE BOUTIQUE

Mme et M. LEPAPE vous accueillent dans leur boutique de cosmétiques érotiques, d'accessoires coquins. Organisation de vente à domicile.

Magasin ouvert depuis février 2014.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 10H00 à 19H00

Tél: 06.16.25.21.21

www.love-boutique.fr



RESTAURANT JIN FU

Nom du responsable: JIN Jian Guang

Nombre d'employés: 11

Ouvert 7j/7 midi et soir

Tél.: 03 44 52 88 88



AU GARAGE D'ISABELLE

Agent Multimarque. MOTRIO filiale du groupe Renault - Dacia - Nissan

Responsable mme Henry - Nombre d'employés : 3

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 8h30 à 12h00

La Croix Saint-Jacques

Tél.: 03 44 08 72 72 ou 03 44 49 74 78 E-mail : augaragedisabelle@yahoo.fr



SAS TEAM AUTO-RENAULT

Responsables : Mme et M. RAYMOND

Garage Renault minute : intervention de moins de 2 heures

Sans rendez-vous. 3 employés (2 mécaniciens et une secrétaire)

Ouvert depuis le 1er septembre 2014

Tél: 03.44.08.51.81

E-mail : Teamauto@orange.fr



LAURENT GARANS - LG DÉVELOPPEMENT

Relaxation - Sophrologie - EFT

4, impasse des oisillons

Tél : 06 15 38 44 33

Site : <http://lgdeveloppement.jimdo.com>

E-mail : lgdeveloppement@sfr.fr



GITE "CHÂTEAU DE LA FOLIE"

Anne-Laure et Geoffrey LELEU ont ouvert leur maison d'hôtes à Trie-Château en juin dernier. Profitez du calme de la campagne à seulement une heure de Paris, de Rouen et une demi-heure de Beauvais, Vernon et Giverny.

Que ce soit pour se reposer, découvrir, visiter ou travailler, nous vous accueillerons avec grand plaisir au Château de la Folie. Nous disposons de 4 chambres doubles dont les tarifs varient de 99 à 119 euros TTC la nuit, petit déjeuner inclus.

Tél.: 06 95 75 25 09

Site: www.chateaudelafolie.com - E-mail: info@chateaudelafolie.com



ELECTIONS:

Les modalités des scrutins électoraux ont changé, dorénavant la présentation de la carte d'identité est obligatoire pour voter. (La carte d'électeur est facultative mais fortement recommandée) Les futures et nouvelles élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

RECENSEMENT :

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

CIMETIERE:

(extrait du règlement voté en séance du Conseil Municipal le 17 juillet 2014)

Article 8 :

Les familles pourront obtenir dans le cimetière l'une des catégories de concessions suivantes :

Concessions et urnes funéraires :

1) 30 ans au tarif de 200 € pour une concession et 150 € pour les caveaux urnes.

2) 50 ans au tarif de 400 € pour une concession et 250 € pour les caveaux urnes.

3) Elles seront renouvelables à l'expiration de la période initiale, au tarif en vigueur le jour du renouvellement dans les mêmes conditions.

Columbarium :

20 ans au tarif de 800 € (le dépôt de la 1ère urne est compris dans les 800 €) ensuite une taxe d'inhumation de 100 € pour chaque dépôt d'urne supplémentaire.

Jardin du Souvenir :

Une taxe de 50 € est prévue pour chaque dispersion de cendre.

TAGS:

La commune subie régulièrement les méfaits de délinquants qui dégradent les murs de nos habitations et bâtiments communaux. Nous avons besoin de vous pour lutter contre ces voyous. Portez plainte contre X si vous en êtes victimes et, plus nous serons réactifs et solidaires plus la gendarmerie prendra en considération nos doléances et le dépôt de plainte est la meilleure solution pour être indemnisé lorsque les délinquants sont arrêtés.

PETITS RAPPELS DE SAVOIR VIVRE EN COLLECTIVITE:

Brûlage des déchets verts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers. Cette interdiction s'applique aussi aux déchets verts (tonte pelouse, taille des haies, arbustes) qui sont maintenant assimilés à des déchets ménagers.

Tous ces déchets verts sont à amener aux déchetteries soit de Gisors ou de Liancourt St Pierre.

Règlementation contre le bruit :

D'après un arrêté municipal :

L'emploi de tondeuses, disqueuses, tronçonneuses, bétonnières, marteaux piqueurs, bulldozers, motoculteurs est interdit les dimanches et jours fériés avant 10 heures le matin et après 13 heures l'après midi.

Animaux dans le parc

Maurice Froment :

Tous les chiens se trouvant dans le parc de la commune doivent être tenus en laisse. Celui-ci est un lieu public où des enfants jouent. De plus, des sacs sont à votre disposition dans des dévidoirs aux entrées du parc. Utilisez-les lorsque vos animaux font leurs besoins.

La propreté du parc est l'affaire de tous. Législation déjections canines :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

ETAT CIVIL :

Dans tous les précédents numéros de "Trie-Château Info", une page était dédiée aux naissances, mariages et décès survenus dans l'année qui venait de s'écouler. Mais les mœurs évoluent, et voici deux extraits du guide des collectivités locales de la CNIL.

"Les données enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux pour adresser des félicitations ou des condoléances.

De même, ces informations ne peuvent être diffusées (dans la presse ou sur tout autre support) que si les personnes concernées ont, au moment de l'établissement de l'acte, donné leur accord à ce message personnalisé ou à cette publication."

"Le fait, pour un responsable du traitement, de porter à la connaissance d'un tiers qui n'a pas qualité pour les recevoir des données à caractère personnel dont la divulgation aura pour effet de porter atteinte à la considération de l'intéressé ou à l'intimité de sa vie privée constitue une infraction pénale punie de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende."

Vous comprendrez aisément, nous l'espérons, que dans ces conditions, nous évitons d'imprimer des données personnelles.



Rétrospective

- ▶ Samedi 29 mars, c'est devant une salle comble que la troupe des Amis du four à pain a joué une comédie d'Yvon Taburet "Bienvenue dans l'immeuble".
- ▶ Lors de la première semaine d'avril, 400 visiteurs sont venus découvrir les artistes professionnels dans la salle des fêtes, les artistes de pratique amateur dans la salle des loisirs et une exposition sur Camille Renault à la bibliothèque pour cette 1ère biennale d'art contemporain Camille Renault.
- ▶ En ce début d'été, le Comité des Fêtes a enflammé le parc Maurice Froment en nous offrant deux magnifiques soirées en commençant par un feu grandiose pour illuminer la Saint-Jean et un traditionnel et éclatant feu d'artifice pour la Fête Nationale.
- ▶ La Municipalité, les anciens combattants et de nombreux citoyens se sont réunis le 30 août devant le monument aux morts afin de célébrer le 70ème anniversaire de la libération de Trie-Château par les chars anglais de la 8ème brigade blindée le 30 août 1944.
- ▶ Le 4ème forum des associations s'est tenu dans la salle des fêtes le 6 septembre.
- ▶ Grâce aux nombreux membres de la commission municipale "Affaires Culturelles et Patrimoine", de nombreux lieux de visites étaient ouverts pour cette édition 2014. L'église et la projection du court-métrage d'Etienne Kadyszewski sur ses beautés architecturales, l'auditoire de justice et l'horloge du célèbre maître horloger Auguste Vérité, la chambre de Jean-Jacques Rousseau, le bureau du comte Arthur de Gobineau, la présentation de maquettes concernant Trie-Château dans la salle des mariages et la projection de courts-métrages (La partie de plaisir et 3 sur 9 000 000) dans la salle des loisirs en hommage à Alain Fournier et son dernier été vécu à Trie-la-Ville avant de mourir au front en 1914.
- ▶ En ce dimanche 12 octobre, la journée avait bien commencé pour cette nouvelle édition de la foire à tout organisée par l'équipe municipale mais la pluie qui est arrivée en début d'après-midi a fini par faire fuir les chineurs venus trouver la bonne affaire sur les mille mètres de stands des 180 exposants.



▲ "La troupe des amis du four à pain"



▲ "La biennale d'art"



▲ "Libération de Trie-Château" ▶



"Le feu de la St-Jean" ▶



▼ "Forum des Associations"



◀ "La foire à tout" ▼



◀ "La partie de plaisir"





La vie scolaire



RENTREE SCOLAIRE 2014

Cet été, la commune a repeint le côté de l'école maternelle. D'autres travaux seront réalisés durant les prochaines vacances scolaires.

La rentrée des classes s'est bien déroulée malgré la nouvelle organisation des rythmes scolaires imposée par le ministre de l'éducation.

130 enfants sont scolarisés :

- | | |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------|
| • 24 petits/moyens | classe de Mme QUINT |
| • 25 moyens/grands | classe Mme BENIER |
| • 28 CP/CE1 | classe de Melle BOUCLET |
| • 28 CE1/CE2 | classe Mme RONCO |
| • 25 CE2/CM1/CM2 | classe de Mme JESSEN et Melle CHAUDOIN
(décharge de direction) |

La direction de l'école est assurée par

Madame JESSEN Caroline.

Les nouveaux horaires de classe sont les suivants :

Lundi/jeudi	8H30-11H30//13H15-16H15
Mercredi	8H30-11H30
Mardi/vendredi	8H30-11H30//13H15-14H45 TAP jusqu'à 16H45.

L'organisation du temps scolaire n'a pas été simple. En collaboration avec le Centre Social de Chaumont-en-Vexin et les enseignants, nous avons défini diverses activités (culturelles, sportives et artistiques) tout au long de l'année en rapport avec les projets de l'école.

Les projets d'école sont dans la continuité de l'année précédente :

- acquisition/maîtrise des compétences de la langue française.
- acquisition/maîtrise des mathématiques, de la culture scientifique et de la technologie.

En ce qui concerne les activités sportives, elles seront animées par des cours de natation (piscine de Trie-Château), de tennis ainsi que d'escrime.

L'école participant également à l'USEP, des rencontres sportives pour toutes les classes sont organisées au cours de cette année scolaire.

Au sujet des activités culturelles, des sorties théâtre et spectacle sont prévues sur Beauvais.

Les CE2/CM1/CM2 (26 enfants) partiront avec une classe de Chaumont-en-Vexin à Asnelles sur mer pendant la semaine du 13 au 17 avril 2015. le voyage est financé à hauteur de 60% par la commune.

Enfin, la fête des écoles est programmée pour le samedi 27 juin 2015.

La mairie de Trie-Château est à disposition pour toute information complémentaire.

RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

Les inscriptions se font pour un mois automatiquement reconductibles.

Les fiches d'inscriptions ainsi que le règlement interne sont disponibles en mairie et sur le site internet : www.mairie-trie-chateau.fr

Le tarif des repas est dégressif pour les enfants d'une même famille :

- 1 enfant 3,90 €
- 2 enfants 3,60 €
- 3 enfants et plus 3,10 €

Pour les enfants du S.I.V.O.M (extérieur) le coût est de 6,85 €

La prestation est à réglée à la trésorerie de Chaumont-en-Vexin au plus tard le 15 de chaque mois.



“Petit Patapon”

La halte-garderie itinérante “Petit Patapon” fonctionne

depuis 1998; Sa capacité d'accueil est de 12 enfants par lieu.

Pour qui ?

Nous accueillons les enfants de 6 mois à 6 ans.

Pourquoi ?

- Aider l'enfant à vivre la séparation avec sa famille, durant quelques heures.
- Lui permettre d'évoluer dans un espace adapté à son âge, sa taille, ses besoins, ses envies.
- Lui offrir les “outils” tant matériels que psychologiques pour “grandir”.
- Aider l'enfant à s'intégrer au sein d'un groupe constitué d'autres enfants et d'adultes.
- Découvrir les règles de vie, les limites imposées par la collectivité.
- Faciliter son intégration en école maternelle.
- Permettre aux parents de se libérer quelques heures

Comment ?

L'équipe de “Petit Patapon” se déplace dans plusieurs communes du territoire de la CCVT et s'installe dans des locaux mis à disposition par les municipalités. Chaque lieu d'accueil a reçu un agrément du Conseil Général, garantissant toutes les mesures de sécurité et de confort liés à l'aménagement, la superficie de la salle et le nombre de professionnels nécessaire à l'encadrement des enfants.

L'équipe :

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée de deux professionnelles sur chaque lieu d'accueil :

- 1 éducatrice de jeune enfant ou
- 1 éducatrice spécialisée et
- 1 auxiliaire de puériculture.

“Petit Patapon” c'est aussi ...

- Une présentation du service ainsi qu'une vidéo sur le site internet de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. www.vexin-thelle.com
- Une plaquette d'information sur le service.



- L'accueil de l'enfant porteur d'handicap.
- La semaine du goût est organisée tous les ans sur chaque lieu d'accueil. L'équipe propose aux enfants une palette de fruits et légumes, sous différentes formes, et des saveurs variées. Les objectifs de cette semaine sont de développer l'odorat des enfants, de les éveiller à une diversité de goûts et, pour certains, leur faire découvrir de nouveaux aliments.

- Un projet passerelle qui consiste à créer du lien entre la halte-garderie itinérante et les petites sections maternelles des écoles, afin d'accompagner au mieux les enfants de “Petit Patapon” vers leur première scolarité.
- Des moments festifs avec les enfants et leur famille.



Pour tout renseignement ou inscription, contactez le Service Petite Enfance au **03 44 49 63 60** ou par mail : petite.enfance@cc-vexin-thelle.fr

Le lieu d'accueil de Trie-Château:





Les travaux

Cet automne au "Bois de Villers", Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a remplacé les vieux câbles papiers imprégnés par de nouveaux câbles en aluminium et en ajoutant un câble afin de sécuriser le réseau. Le renforcement du réseau moyenne tension (20 000 volts) en souterrain pour un coût estimé à 220 000 euros est totalement pris en charge par ERDF.



Les vieux pilonnes électriques seront supprimés ainsi que le transformateur Edf tout en briques.





L'enfouissement des réseaux sur la route de Villers, aux Kroumirs et sur la RD 981 entre la voûte et Gisors décidé en Conseil Municipal le 12 décembre 2013 s'étaleront jusqu'au printemps 2015. Les fourreaux pour le passage de la future fibre optique et la pose de candélabres notamment pour l'éclairage de la RD 981 au niveau de la zone commerciale sont aussi prévus. Le coût de l'opération s'élève à 1,2 millions d'euros financés pour moitié par des subventions du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).



Le transformateur devant la salle de loisirs a été peint en trompe l'œil pour mieux l'insérer dans la perspective du château. Le coût de l'opération a été pris en charge par le SE 60.



L'association musulmane

*Une association musulmane Ahmadiyya s'est installée dans la ferme de "La croix blanche".
Pour répondre à de légitimes interrogations nous vous la présentons succinctement.*

Elle est une émanation d'un courant religieux musulman et il lui appartient de se faire connaître.

Notre but dans ce texte qui se veut uniquement informatif est de vous faire découvrir ce que nous même ne connaissions pas il y a peu, en sachant que les meilleurs moyens de faire connaissance sont le dialogue et une meilleure compréhension de chacun.



A la découverte de l'Ahmadiyya

L'Ahmadiyya est un mouvement réformiste musulman messianiste fondé par Mirza Ghulam Ahmad de Qadian, en Inde, en 1889. Estimés aujourd'hui à plus de 10 millions de fidèles à travers le monde, ses disciples, les Ahmadis, ont la croyance qu'il est le messie et mahdi (guide) annoncé par le prophète Mahomet.

Le mouvement Ahmadiyya, dont la devise est "amour pour tous, haine pour personne", rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes, plaide pour la paix, la tolérance, l'amour et la compréhension mutuelle entre les différentes religions en encourageant le dialogue interreligieux.

L'Ahmadiyya est également la seule organisation islamique à approuver une séparation de l'Islam et de l'État.

Le cinquième calife et chef spirituel, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, a été accueilli par le président du parlement européen Martin Schulz en 2012 avant



*Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad,
Le Fondateur du Mouvement Ahmadiyya*

son discours sur "les défis de l'extrémisme" et reçu en 2013, à Westminster, aux côtés de Nick Clegg, vice-Premier ministre du Royaume-Unis.

Les musulmans traditionnels tels que les sunnites ou chiïtes, qui croient que Mahomet est le dernier prophète, considèrent les revendications messianique et prophétique du mouvement Ahmadiyya comme hérésies et l'organisation de la conférence islamique les a déclarés non musulmans en 1973.

Les Ahmadis sont régulièrement la cible d'attentats, de meurtres, et sont victimes de violentes persécutions à travers le monde, plus particulièrement au Pakistan, en Indonésie, au Bangladesh, et ailleurs en Asie.

Ces persécutions sont le fait de musulmans ou d'organisations islamiques extrémistes, voire même de certains gouvernements qui les considèrent hérétiques.



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2014

PRESENTS : M. KARPOFF J., Maire.

Mrs ET Mmes : DAVID D., JOUETTE S., BEIGNON V., BENIGNI C., VAQUETTE P., DUNAND C., DUBOISSET C.

ABSENTS EXCUSES : ROUSSEAU A. (pouvoir à M David D.), PUECH J. (pouvoir à M Karpoff J.), GOUPIL B. (pouvoir à Mme DUNAND C.) JUNGHAEN J L

ABSENTS : DELETTRE I.

Secrétaires de séance : Mme SYLVIANE JOUETTE.

Mme CLAUDINE VALUCHOVA.

Ouverture de la séance : 20 h 40

Les membres du Conseil Municipal signent le Procès-Verbal de la réunion du 12 décembre 2013.

I - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M 14 - ANNEE 2013 :

M. le Maire présente les résultats 2013 :

Recettes de fonctionnement	1.496.078,68 €
Dépenses de fonctionnement	1.180.189,03 €
Résultat exercice 2013	+ 315.889,65 €
Résultat de clôture compte-tenu du résultat 2012 reporté : (0,45)	+ 315.890,10 €

Recettes d'investissement	603.621,82 €
Dépenses d'investissement	448.163,18 €
Résultat exercice 2013	+ 155.458,64 €

Résultat de clôture,

Compte-tenu du résultat 2012 reporté :
(déficit : 250.454,51 €) -94.995,87 €

TOTAUX CUMULES + 220.894,23 €

II - COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET M 49, ANNEE 2013 :

Recettes d'exploitation	65.288,10 €
Dépenses d'exploitation :	66.960,28 €
Résultat exercice 2013	- 1.672 ,18 €

RESULTAT de clôture 2013, Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs (+ 13.617,69 €) :+ 11.945,51 €

Recettes d'investissement :	132.224,94 €
Dépenses d'investissement :	30.723,94 €
Résultat exercice 2013	+ 101.501,00 €
Résultat de clôture 2013, compte tenu de la reprise des résultats antérieurs (excédent : 77.429,75 €) :	+ 178.930,75 €

TOTAUX CUMULES+ 190.876,26 €

M. le Maire quitte la salle.

Christiane BENIGNI doyenne d'âge, prend la présidence, propose le vote du CA de la M14 puis du CA de la M49
Votés à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire réintègre la salle. Communication des votes lui est donnée.

III - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL, BUDGETS M 14 ET M 49, ANNEE 2013 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion du receveur municipal pour les budgets comptes administratifs budgets M 49 et M 14, année 2013.

Accord à l'unanimité des membres présents`

IV - MODIFICATIONS STATUTAIRES/Adhésion Bouillancy et périmètre Secteurs Locaux d'Energie

Monsieur le Maire rappelle que le SE60 a modifié ses statuts lors du comité syndical du 4 juillet 2013. A l'issue de la procédure règlementaire de consultation, l'arrêté préfectoral est paru en date du 29 novembre dernier.

Cet arrêté acte notamment de la dissolution des 12 syndicats d'électrification et de la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie pour éviter un comité syndical pléthorique.

Toutes les communes sont désormais rattachées à un Secteur Local d'Energie qui servira de collège électoral et de relais de proximité.

Il a été prévu la possibilité pour les anciens SIER d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes pour faciliter les contacts et l'organisation de réunions.

C'est l'objet de la modification statutaire proposée avec les renforcements des SLE de Marseille-Songesons, Breteuil, St Rémy en l'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds.

Par ailleurs, Madame, Monsieur le Maire soumet la demande d'adhésion de la commune de Bouillancy.

Cette commune située dans l'Oise est adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine et Marne qui va être absorbé par le Syndicat Mixte des Energies de ce département.

De fait, Bouillancy souhaite désormais se rapprocher du Syndicat de l'Oise et a demandé son rattachement au SE60.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Le Conseil, Après en avoir délibéré



Compte rendu des conseils municipaux

Article 1 : Approuve les modifications du périmètre des Secteurs Locaux d'Énergie suivants

SLE de MARSEILLE / SONGEONS	Ancien SIER de Marseille/Songeons + 5 communes	Herchies, Pierrefitte en Beauvaisis, Fouquénies Milly sur Thérain et Saint Omer en Chaussée
SLE de BRETEUIL	Ancien SIER I de Breteuil + 1 commune	Breteuil
SLE de ST JUST-Vallée de l'Arré	Ancien SIER de SAINT REMY EN L'EAU +4 communes	Essuiles Saint Rimault, Mesnil sur Bulles, Fournival et Saint Just... en Chaussée.
SLE de BEAUVAIS NORD	Ancien SIER de Beauvais-Nord +3 Communes	Froissy, Noyers Saint Martin, Montreuil sur Brèche
SLE de NOYON	Ancien SIER de l'Est de Noyon + 9 Communes	Pont l'Evêque, Sempigny, Cuts, Brétigny, Appilly, Baboeuf, Mondescourt, Grandru et Morlincourt
SLE D'ATTICHY-PIERREFONDS + 12 Communes	Ancien SIER de PIERREFONDS	Tracy le Mont, Saint Crépin aux Bois, Attichy, St Pierre les Bitry, Jaulzy, Courtieux, Cuise la Motte, Trosly Breuil, Couloisy, Bitry, Berneuil sur Aisne, Pierrefonds

Article 2 : Approuve l'adhésion de Bouillancy au SE60 et son intégration au Secteur Local d'Énergie de Betz

Accord à l'unanimité des membres présents

V- Bail docteur DALI :

Au vu du projet de bail établi au nom du docteur DALI, les membres du conseil municipal ont délibéré et ont voté : 7 voix "pour" - 2 voix "contre" (C. Dunand, D. David) - 2 abstentions (C. Duboisset, P. Vaquette)

Autorisent le maire à signer le dit bail relatif à la location du local situé place de l'église et pour lequel un loyer mensuel de 300,00€ (à partir du 1er décembre 2013) plus les charges 50,00€ (à partir du 1er novembre 2014).

Autorisent le maire à signer tous documents en découlant.

VI - REHABILITATION DES REGISTRES DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL / Années 1792 à 1973

Après délibérations et au vu des devis établis / par les ateliers QUILLET, sis 7, chemin du Corps de garde, 17111 Loix, Ile de Ré,

les membres du conseil municipal autorisent le Maire :

- à passer commande aux ateliers QUILLET pour la restauration vdes registres pour un montant total..... H. T. de 2.885,00 €.
- A déposer une demande de subvention :
- auprès du Conseil Général de l'Oise, au taux de 25 %.....721.25 €
 - auprès de la DRAC, au taux de 50 %.....1.442.50 €

Accord à l'unanimité des membres présents

VII - RESTAURATION DU TABLEAU "MARIAGE MYSTIQUE DE STE CATHERINE" et de son CADRE :

Après délibérations et au vu du devis établi / par Anne BERELOWITSCH, restauratrice du patrimoine, sis 5, rue du chevreuil 93500 Pantin, par l'atelier SEIGNEURY, doreur sur bois-restauration, 28, rue Roger Hardouin 91720 Gironville sur Essonne

les membres du conseil municipal autorisent le Maire :

- A passer commande pour la restauration du dit-tableau à Anne BERELOWITSCH pour un montant H. T. de8.150,00 €.
 - A passer commande pour la confection d'un cadre à l'atelier SEIGNEURY pour un montantH. T. de 1.750,00 €.
- Total restaurationH. T. 9.900,00 €.

- A déposer une demande de subvention :
- auprès du Conseil Général de l'Oise, au taux de 25 %2.475,00 €
- auprès de la DRAC, au taux de 50 %4.950,00 €

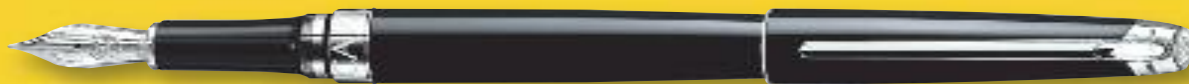
Accord à l'unanimité des membres présents

VIII- Travaux d'Alimentation en Eau Potable : Renforcement et dévoiement du réseau RD 981, reprise et mise en conformité des branchements plomb, acier et centriflex. Programmation 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 202 000 € H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en :

- 1 Renforcement du réseau d'eau potable RD 981 - Tronçon giratoire/Supermarché LECLERC,
- 2 Dévoiement du réseau RD 981 - Passage du porche,
3. Reprise et mise en conformité de branchements plomb, acier et centriflex.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Accord à l'unanimité des membres présents

IX – ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION ET RD 981.

Suite à la confirmation de demande de subvention auprès du Conseil Général (délibération du 12 décembre 2013), et après délibérations, le conseil municipal confirme sa demande et communique le plan de financement actualisé du projet cité ci-dessus, ainsi que le nouvel échéancier joint à la présente.

Montant total H. T. des études :29.950 € H. T.

FINANCEMENT

Subvention Conseil Général de l'Oise :

33 %	9.883,50 €
Fonds propres de la Commune	20.066,50 €
.....	29.950,00 €

Accord à l'unanimité des membres présents

X – PASSAGE FACTURE EN INVESTISSEMENT :

HEDOUX SARL :

travaux maçonnerie salle des loisirs2.200 ,00 € HT

Accord à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES :

Signalé aux élus de venir 8 jours après réception du CR signer le Procès verbal.

Complété le tableau des permanences pour les élections municipales du 23 mars.

Corinne Duboisset demande comment se passe le transport des passagers SNCF, suite aux travaux sur la voie : la SNCF gère et a informé ses usagers.

Clôture de la séance : 22 h 34.



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS du samedi 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze à 16 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Trie-Château proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 1er tour de

scrutin des élections municipales du vingt-trois mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 à L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : DAVID Didier, DUNAND Claire, BEIGNON Vincent, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, GOUPIL Brigitte, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, MATEUS Rémi, HUREL Stéphane, THERY Laëtitia, LELEU Geoffrey, MIATH Xavier, HAUTECOEUR Eglantine.

ABSENTS EXCUSES : MINART Céline.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques Karpoff maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mrs et Mmes DAVID Didier, DUNAND Claire, BEIGNON Vincent, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, GOUPIL Brigitte, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, MINART Céline, MATEUS Rémi, HUREL Stéphane, THERY Laëtitia, LELEU Geoffrey, MIATH Xavier, HAUTECOEUR Eglantine dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame BOUSSUGE Eliane, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Le conseil a choisi Mme DUNAND Claire pour secrétaire.

Mme BOUSSUGE Eliane présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, est allé dans l'isoloir, puis a remis fermé à la présidente son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Suffrages exprimés..... 18
- Majorité absolue..... 10

M DAVID Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.



Compte rendu des conseils municipaux

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Sous la présidence de M DAVID Didier, élu Maire.
Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT,

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et voté à main levée.

A l'unanimité des membres présents, que 3 adjoints seront nommés.

ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de M DAVID Didier, élu Maire.

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants, s'effectue dorénavant au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

"Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Une liste : BEIGNON Vincent, DUNAND Claire, DIERICK Daniel.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, est allé dans l'isoloir, puis a remis fermé au maire son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

La liste : BEIGNON Vincent, DUNAND Claire, DIERICK Daniel, sont proclamés adjoints.

DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS :

Les membres du conseil municipal, après délibérations, votent à l'unanimité des membres présents, les indemnités suivantes :

Indemnité du Maire : 43 % de l'indice 1015.

Indemnité des trois adjoints : 14.5 % de l'indice 1015.

Clôture de la séance à 17 h.

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 11 avril 2014

PRESENTS : DAVID Didier Maire, BEIGNON Vincent, DUNAND Claire, DIERICK Daniel,BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, GOUPIL Brigitte, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, MINART Céline, MATEUS Rémi, HUREL Stéphane, THERY Laëtitia, LELEU Geoffrey, MIATH Xavier, HAUTECOEUR Eglantine.

ABSENTS :

Le conseil a choisi pour secrétaire : DUNAND Claire

Secrétaire auxiliaire : Claudine VALUCHOVA

Ouverture de la séance : 20 h 49.

Les membres du conseil municipal signent le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2014.

I. - NOMINATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS OU ASSEMBLEES.

- SMIOCE : 04 membres se proposent :

Titulaires : Vincent BEIGNON

Suppléants : Juliette MESSIE, Claire DUNAND,

Stéphane HUREL

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- SYNDICAT DES 3 TRIE : 06 membres se proposent :

Titulaires : David DIDIER

Suppléants : Geoffrey LELEU, Daniel DIERICK,

Laëtitia THERY, Denis JOUETTE, Florence KALUZA

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- SE60 : 01 membre se propose :

Titulaire : David DIDIER

est nommé à l'unanimité des membres présents.

- A.D.T.O. spl : 01 membre se propose :

Titulaire : David DIDIER

est nommé à l'unanimité des membres présents.

- A.D.T.O. association : 01 membre se propose :

Titulaire : David DIDIER

est nommé à l'unanimité des membres présents.

II - DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES DIVERSES COMMISSIONS.

- Commission appel d'offres : 06 membres se proposent :

Didier DAVID président,

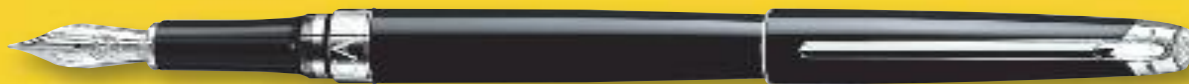
Titulaires : Claire DUNAND

Suppléants : Corinne DUBOISSET, Daniel DIERICK,

Stéphane HUREL, Denis JOUETTE, Xavier MIATH

sont nommés à l'unanimité des membres présents.





- Commission impôts directs : 06 membres se proposent :
Didier DAVID président,

Titulaires : Daniel DIERICK

Suppléants : Juliette MESSIE, Denis JOUETTE,
Laëtitia THERY, Geoffrey LELEU, Eliane BOUSSUGE
sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission CCAS : 04 membres se proposent :
Didier DAVID président,

Titulaires : Brigitte GOUPIL, Juliette MESSIE,
Eliane BOUSSUGE, Corinne DUBOISSET.

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission listes électorales : 02 membres se proposent :
Didier DAVID président,

Titulaires : Eliane BOUSSUGE, Hubert LENORMAND
sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission affaires scolaires, CLSH, restauration
Scolaire : 04 membres se proposent :

Didier DAVID président,

Claire DUNAND, Corinne DUBOISSET, Stéphane HUREL,
Xavier MIATH

ont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission environnement, cadre de vie : 07 membres
se proposent :

Didier DAVID président,

Daniel DIERICK, Eglantine HAUTECOEUR, Laëtitia THERY,
Hubert LENORMAND, Brigitte GOUPIL,
Corinne DUBOISSET, Céline MINART.

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

Suspension de séance : 22h10

Reprise de séance : 22h14

- Commission travaux, Sécurité : 07 membres se proposent :
Didier DAVID président,

Daniel DIERICK, Denis JOUETTE, Dominique GUERNUT,
Céline MINART, Stéphane HUREL, Xavier MIATH,
Rémi MATEUS.

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

Nota : Accord à l'unanimité pour un arrêté d'interdiction de
consommation d'alcool sur la voie publique.

Et cimetière : 04 membres se proposent :

Daniel DIERICK, Eliane BOUSSUGE,
Hubert LENORMAND, Juliette MESSIE

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission finances : 04 membres se proposent :
Didier DAVID président, Vincent BEIGNON,

Claire DUNAND, Geoffrey LELEU, Juliette MESSIE.

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission Information – Communication : 04 membres
se proposent :

Didier DAVID président, Vincent BEIGNON,
Corinne DUBOISSET, Florence KALUZA,
Eglantine HAUTECOEUR

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission affaires culturelles, patrimoine : 08 membres
se proposent :

Didier DAVID président, Vincent BEIGNON,
Claire DUNAND, Brigitte GOUPIL, Dominique GUERNUT,
Denis JOUETTE, Eglantine HAUTECOEUR, Geoffrey LELEU,
Corinne DUBOISSET

sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Commission relations associations/Sport : 04 membres
se proposent :

Didier DAVID président, Vincent BEIGNON,
Corinne DUBOISSET, Eliane BOUSSUGE, Rémi MATEUS
sont nommés à l'unanimité des membres présents.

- Correspondant défense : 01 membre se propose :
Daniel DIERICK.

est nommé à l'unanimité des membres présents.

- Correspondant CLSPD : 01 membre se propose :
Rémi MATEUS

est nommé à l'unanimité des membres présents

III - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des
collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation
du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée
de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administra-
tion communale et après en avoir délibéré, le conseil municipa-
l décide de voter à main levée :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent man-
dat, et par délégation du conseil municipal :

(1) De prendre toute décision concernant la préparation, la
passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux,
de fournitures et de services qui peuvent être passés sans for-
malités préalables en raison de leur montant, lorsque les cré-
dits sont inscrits au budget et n'excédant pas 207.000,00€;

(2) De passer les contrats d'assurance ;

(3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions
dans les cimetières ;

(4) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers
jusqu'à 4 600 euros



Compte rendu des conseils municipaux

(5) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Autorisation permanente et générale des poursuites

Monsieur Didier DAVID, Maire

Autorise l'inspectrice divisionnaire à recourir, envers les redevables défaillants, sans solliciter mon autorisation préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité à tout type d'opposition à tiers détenteur (employeurs, banque, notaires, CAF...) et aux différentes procédures civile d'exécution.

Accord à l'unanimité des membres présents.

IV - DELEGATION DE POUVOIRS AUX ADJOINTS

1er adjoint : M Vincent BEIGNON

Délégations : Finances.

Commission affaires culturelles, patrimoine.

2ème adjoint : Mme Claire DUNAND

Délégation : Affaires scolaires, CLSH, restauration Scolaire.

3ème adjoint : M Daniel DIERICK

Délégations : Commission environnement, cadre de vie.

Travaux.

Relation avec le personnel technique.

Accord à l'unanimité des membres présents

Clôture de la séance à 23 h 20



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 avril 2014

PRESENTS : DAVID Didier Maire, BEIGNON Vincent, DUNAND Claire, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence,

GUERNUT Dominique, MINART Céline, THERY Laëtitia, LELEU Geoffrey, HAUTECOEUR Eglantine.

ABSENTS EXCUSES : MIATH Xavier (pouvoir à DAVID Didier), HUREL Stéphane (pouvoir à DUNAND Claire). GOUPIL Brigitte (pouvoir à BEIGNON Vincent).

ABSENTS MATEUS Rémi.

Secrétaire de séance : Mme DUNAND Claire.

Secrétaire suppléante : Mme BOURGES VALERIE

Ouverture de la séance : 20 h 47

Les membres du Conseil Municipal signent le Procès-Verbal de la réunion du 11 avril 2014.

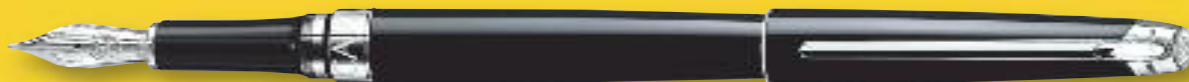
I – BUDGET PRIMITIF - M14 - ANNEE 2014:

Subventions aux Associations:

- Il sera accordé en sus de la subvention 2014, un montant de 400 €, subvention complémentaire exceptionnelle à l'association Coun'trie Fun afin de participer à l'achat de costumes avec "logo" TRIE-CHATEAU. Le versement de celle-ci sera décidé lors d'un Conseil Municipal futur.
- M Vincent BEIGNON est contre le versement d'une subvention à l'association «Artistes des deux Vexin», qui n'a pas la même vision de l'aide aux artistes, comme le fait la BIENNALE (pas de cotisation, pas de commission sur les ventes, ...). Ce qui risque de faire «confusion» avec les artistes.
- M DAVID souhaite que l'association «Pêche La Trichâtelaire», face un geste envers les jeunes de TRIE-CHATEAU, sous forme de prise en charge partielle des permis.
- Claire DUNAND est sortie de la salle lors de la délibération du montant de la subvention de l'association «Comité des Fêtes» dont elle est la présidente. La subvention financera la St Jean (4050 €), le 14 juillet (3650 €) à l'exception du feu d'artifice, et divers (400 €).

Après délibérations :

- Amicale football.....7.500
- Voté à l'unanimité*
- Coun'trie Fun.....400
- Voté à l'unanimité*
- Anciens Combattants700
- Voté à l'unanimité*
- ASS Ecole (avec coopérative scolaire).....3.150
- Voté à l'unanimité*
- Club Accueil et Amitié.....2.600
- Voté à l'unanimité*
- Comité des Fêtes8.100
- Voté à l'unanimité*
- ASAC.....450
- Voté à l'unanimité*
- Evasion Vexin Oise.....600
- Voté à l'unanimité*
- Jardins Familiaux.....250
- Voté à l'unanimité*



- Les Amis du livre (bibliothèque).....4.000
Voté à l'unanimité
- Templiers (haras)400
Voté à l'unanimité
- Pêche La Trichâtélaine..... 1.150
Voté à l'unanimité
- Randonneurs du Vexin600
Voté à l'unanimité
- SPA de Beauvais390
Voté à l'unanimité
- Héraldique Généalogique des 2 Vexins 1000
Voté à l'unanimité
- Confi'Danse400
Voté à l'unanimité
- Association Artiste des 2 vexins 100
2 contre (BEIGNON-GOUPIL (procuration))
16 pour
- Divers.....2.410
Voté à l'unanimité
- Mutuelle de l'Oise des Agents Communaux6.000
Voté à l'unanimité
- Smacl Santé 1.000
Voté à l'unanimité

Vote des taux d'impositions 2014 :

Votés à : 2 voix pour «une augmentation de 0,1%» (HAUTECOEUR-MESSIE)

Votés à 16 voix pour «pas d'augmentation» (dont les pouvoirs).

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation	12.47	12.47
Taxe Foncière	21.29	21.29
Foncier Non Bâti	19.96	19.96
C. F. E.	14.46	14.46

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal DECIDENT, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

Affectation du résultat :

Les membres du Conseil Municipale DECIDENT :
D'affecter la totalité de l'excédent antérieur de la section de fonctionnement en section d'investissement, au compte 1068315.890 €
Accord à l'unanimité des membres présents.

Vote du Budget M14 :

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, le budget primitif 2014 équilibré en recettes et dépenses

En section de Fonctionnement, à la somme de 1.537.414 €
Accord à l'unanimité des membres présents.

En section d'Investissement, à la somme 1.745.995 €
M Vincent BEIGNON est contre l'opération 253 «aménagement sécuritaire», et plus particulièrement la vidéo protection d'un montant de 45.000 €. Car les emplacements préconisés par la gendarmerie (entrées et sorties du village), ne correspondent pas avec le souhait de dissuader le vandalisme dans le village.

Voté à 2 contre (BEIGNON-GOUPIL (procuration))

Voté à 16 pour.

Nota : L'ensemble des élus estiment qu'il est nécessaire de revoir l'étude de la création de la piste piétonne (opération 292) avec la commission travaux.

Ligne de trésorerie :

Création d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 €. **Accord à l'unanimité des membres présents.**

II - BUDGET PRIMITIF – M49 - ANNEE 2014:

Amortissement des immobilisations :

DEPENSES :

Montant des amortissements au 31/12/201255.477 €

Travaux effectués en 2013 : 6556,47 € : 60 (ans) 110 €

Montant total des amortissements au 31/12/2013 ...55.587 €

RECETTES :

Montant des subventions

Montant des amortissements au 31/12/201223.093 €

Subventions reçues en 2013 : 74.599 € : 60 (ans) 1.243 €

Montant total des amortissements au 31/12/2013 ...24.336 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Vote du Budget M49 :

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, le budget primitif 2014 équilibré en recettes et dépenses

En section de Fonctionnement, à la somme de :88.282 €

En section d'Investissement, à la somme de :376.336 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Nota : L'ensemble des élus estiment qu'il est nécessaire de faire une étude par une entreprise privée sur l'opération 3200 (renforcement eau potable tronçon giratoire/Leclerc), afin d'avoir un comparatif de coûts.

III - INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL:

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal DECIDENT :

De verser au receveur municipal : une indemnité de confection de documents budgétaires et une indemnité de conseil, selon les textes en vigueur, pour l'année 2014.

Accord à l'unanimité des membres présents.



Compte rendu des conseils municipaux

IV - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF, 2^{ÈME} CLASSE.

Les membres du Conseil Municipal
Décident de créer un poste d'adjoint administratif 2e classe,
A compter du 1er mai 2014,
Pour un temps d'emploi de 35 heures/semaine.
[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

V - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAU – RD 981

Objet : Renforcement BT/EP/RT Souterrain Rue Nationale -
Poste Sainte Marguerite

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder au renforcement du réseau d'électricité pour la Rue Nationale - Poste Sainte Marguerite,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 27 février 2014 s'élevant à la somme de 1 406 283,56 euros (valable 3 mois)

- Vu le montant prévisionnel de la participation de la COMMUNE de 586 432,95 euros

- Vu le montant prévisionnel de la participation du SE60 de 106 560,62 euros

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013,
[Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise de renforcement du réseau électrique Rue Nationale - Poste Sainte Marguerite en technique Souterrain.](#)

- Prend Acte que le Syndicat d'Électricité de l'Oise demandera les subventions pour son compte et réalisera les travaux • Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- Inscrit au Budget communal les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- Puis un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

VI - EXTENSION BT :

1 - Objet : Extension BT Souterrain Route de la Folie et Rue Marchandin. N°ERDF : DC22/001928 et DC22/001065

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la Route de la Folie,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 28 avril 2014 s'élevant à la somme de 33.810,56 euros (valable 3 mois).

- Vu le montant prévisionnel de la participation de NORMANDIE STRUCTURE BOIS de 14 263,83 € (hors PCT) ou 8 558,29 € (avec PCT)

- Vu le montant prévisionnel de la participation de METAESCA de 14 263,83 € (hors PCT) ou 8 558,29 € (avec PCT)

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013
[Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise deserte en électricité Route de la Folie et Rue Marchandin en technique Souterrain](#)

- Prend Acte que le Syndicat d'Électricité de l'Oise réalisera les travaux

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- Prend Acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

2 - Objet : Extension BT Aérien rue de la Troesne. N° ERDF : DC22/001935

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la Rue de la Troesne,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 04 avril 2014

s'élevant à la somme de 8.093,43 euros (valable 3 mois).

- Vu le montant prévisionnel de la participation de Mme SCHMITTER de 6.848,29 euros (hors PCT) ou 4.108,97 euros (avec PCT)

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013

[Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise deserte en électricité Rue de la Troesne en technique Aérien](#)

- Prend Acte que le Syndicat d'Électricité de l'Oise réalisera les travaux.

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- Prend Acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

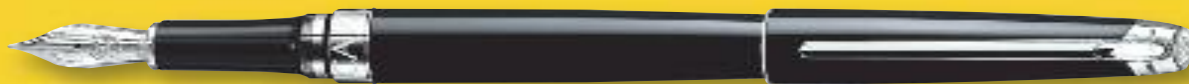
[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

VII - PASSAGE FACTURES EN INVESTISSEMENT:

Facture n° 14/14 FALAGUE "Restauration des allées du jardin du souvenir" d'un montant TTC de 1.200 €.

Facture n° 314030 CORRE "Levé topographique entre la Porte d'Honneur et la limite de commune avec Gisors" d'un montant TTC de 7.956 €.

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)



QUESTIONS DIVERSES

• PLANNING POUR TENIR LE BUREAU DE VOTE AUX ELECTIONS EUROPEENNE DU 25 MAI 2014

Envoi du planning aux personnes qui se sont proposées pour la tenue du bureau de vote. Il sera proposé une réunion d'information sur la tenue du bureau une semaine avant les élections.

• Etablissement en double exemplaires des "modèles" de signature des élus.

M le Maire Informe les élus :

• de l'arrêté de la Préfecture sur l'autorisation d'installation de la vidéo protection, ainsi que des lieux d'implantation des caméras.

• Que le président M LOMBARDO de l'association du club d'Athlétisme de Chaumont-en-Vexin recherche des personnes pour aider dans l'association.

• Qu'un couple d'infirmiers souhaite acquérir une maison dans la commune afin d'y installer leur cabinet ainsi qu'un "pôle médical", avec un médecin et un dentiste.

Il faudrait dans ce cas réfléchir à des emplacements de parking et d'accès aux personnes à mobilité réduite.

• Mme DUBOISSET Corinne souligne que la Kinésithérapeute serait peut-être intéressée par la possibilité d'un nouveau lieu.

• La fermeture au public de la mairie les jeudis après-midi à compter du 01 mai 2014.

M.DAVID demande aux conseillers de transmettre en mairie les commissions de la CCVT pour lesquelles ils vont postuler.

Clôture de séance à 24h39



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 05 juin 2014

PRESENTS : DAVID Didier, DUNAND Claire, BEIGNON Vincent, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, GOUPIL Brigitte, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, HUREL Stéphane, THERY Laëtitia.

ABSENTS EXCUSES : MIATH Xavier (pouvoir à DAVID Didier). LELEU Geoffrey (pouvoir à DIERICK Daniel).

MINART Céline (pouvoir à DUNAND Claire).

ABSENTS : MATEUS Rémi, HAUTECOEUR Eglantine.

Secrétaire de séance : Mme DUNAND Claire.

Secrétaire suppléante : MME BOURGES Valérie.

Ouverture de la séance : 20 h 50

Les membres du Conseil Municipal signent le Procès-Verbal de la réunion du 11 avril 2014.

I BAIL DOCTEUR DALY :

Au vu du projet de bail établi au nom du docteur DALY, les membres du conseil municipal ont délibéré et ont voté :

Autorisent le maire à signer ledit bail relatif à la location du local situé place de l'église et pour lequel un loyer mensuel de 300,00 € (à partir du 1er décembre 2013) plus les charges 50,00 € (à partir du 1er novembre 2014).

Autorisent le maire à signer tous documents en découlant

II - ACHAT D'UNE EPAREUSE :

Achat d'une épareuse d'occasion série 09 modèle A32 n°64733 avec rotor type BH32 n° 44957, pour un montant de 3.000,00 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

III - RACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE EN LEASING POUR L'ECOLE :

Rachat de matériels informatiques en leasing à LEASECOM pour l'école, d'un montant de 580,00 HT (factures VFB1403117-VFB1401289).

Accord à l'unanimité des membres présents.

IV - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION IMPOTS :

Didier DAVID président,

Titulaires : Daniel DIERIC, Denis JOUETTE, Geoffrey LELEU, Claudine VALUCHOVA, Marcel BRETON, Albert AUDINELLE, Béatrice AUGUIN, Daniel BLOMME, Bernard FOURMENT, Jacques KARPOFF, Eric GILLOUARD, Didier MASURIER,

Suppléants : Juliette MESSIE, Laëtitia THERY, Eliane BOUSSUGE, Françoise VARIN, Annick LOUIS, Christiane BENIGNI, Allain DELAFORGE, Dominique BANSARD, Marie DIAN, Jeanine POULAIN, Jean-Pierre VENDEVILLE, Benoit HUE

Sont proposés à l'unanimité des membres présents.

V - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE L'ADTO :

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident :

- accepte l'augmentation du capital de la société,
- renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise

Accord à l'unanimité des membres présents.

VI - "SCOLAIRE" :

1- Convention relative à la mise en place d'une pause méridienne :

Autorisent le maire à signer tous documents en découlant

2- Convention relative à la mise en place d'un centre de loisirs permanent.

Madame DUNAND souligne qu'il sera nécessaire de faire une modification ou avenant à l'article 2, pour cause de mise en place des rythmes scolaires.



Compte rendu des conseils municipaux

Après délibération les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Autorisent le maire à signer tous documents en découlant

3- Tarifs et règlement intérieur du restaurant scolaire.

Tarifs

Après avoir pris connaissance du dossier, étudier le prix de revient d'un repas (8,56 €) et après délibérations, les membres du conseil décident d'augmenter les tarifs de 0,10 cts €.

2013/2014		2014/2015	
Tarifs restaurant scolaire Trie-Château/ Enseignants	Prix en €	Tarifs restaurant scolaire Trie-Château/ Enseignants	Prix en €
1 enfant	3.80	1 enfant	3.90
2 enfants	3.50	2 enfants	3.60
3 enfants ou plus	3.00	3 enfants ou plus	3.10
Extérieur/	6.75	Extérieur/	6.85
S.I.V.O.M		S.I.V.O.M	

Pour les enfants non-inscrits à la cantine le tarif du prix de revient de 8,56€ sera facturé aux parents.

Règlement du fonctionnement de la cantine.

Les membres de la commission scolaire auraient souhaité que le paragraphe suivant soit revu, car cela représente un coût pour la commune (sur l'année 2013/2014 210 repas) et donc des repas «gâchés».

“Lors de l'absence d'un professeur, afin de ne pas surcharger les classes présentes, les enfants qui seront gardés par les parents verront leur repas du midi décompté à condition d'avoir prévenu la mairie avant 9H00 au 03 44 49 43 43”.

Après délibérations, le conseil municipal décide de laisser en l'état ce paragraphe, afin que cela apporte un confort aux enfants avec des classes pas trop surchargées lors de l'absence d'un professeur.

Celui-ci sera revu l'année prochaine au vu des chiffres.

Accord à l'unanimité des membres présents.

4- Mise en place des rythmes scolaires.

Après enquêtes auprès des parents, concertations avec l'équipe enseignante, le personnel de restauration scolaire, le centre social rural de Chaumont-en-Vexin, le transport scolaire, l'académie et la commission scolaire.

Le conseil municipal après délibérations approuve la mise en place des rythmes scolaires avec le planning suivant des activités périscolaires (en accord avec le projet d'école) qui sera mis en application par le centre social rural de Chaumont-en-Vexin:

Le mardi après-midi de 14h45 à 16h15

Le vendredi après-midi de 14h45 à 16h15

Il est rappelé :

- Seuls les enfants qui vont au CLSH le mercredi pourront manger

- Le départ du bus scolaire se fera à 16h20 de l'école primaire Marie De Lancry, afin de garantir aux collégiens de TRIE CHATEAU une prise en charge à l'heure au collège GUY de Maupassant de Chaumont-en-Vexin.

Accord à l'unanimité des membres présents.

VII - TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2015 :

Les membres du conseil municipal ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2015.

Ont été tirés au sort :

BUREL Huguette 130 rue Nationale

MEUNIER Ghislaine 18 rue de la Gare

SABRA Michel 5 impasse des Carrières

VIII - RECHERCHE DE PROPRIETAIRES DE BIENS SANS MAÎTRE PAR UNE ETUDE GENEALOGIQUE :

M DAVID expose les raisons de la commune d'acquérir un terrain cadastré E147, rue Joseph Le Caron.

Pour cela il serait souhaitable de faire une recherche des héritiers du dernier propriétaire connu (coût 1.500€ HT).

Accord à l'unanimité des membres présents.

IX - DEMANDE DE PROVISION N° 201303215 GARNIER ROUCOUX :

La commune a demandé un conseil sur le dossier TRIE CHATEAU /CONSEIL GENERAL DE L'OISE. La demande de provision n°201303215 s'élève à de 239,20 € TTC. Demande d'autorisation de paiement au conseil municipal.

Accord à l'unanimité des membres présents.

X - REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES :

Cette demande est annulée.

QUESTIONS DIVERSES :

M DAVID

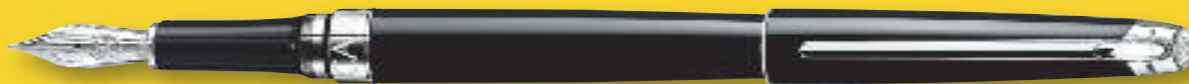
- l'association SIME (aide aux personnes) de Chaumont-en-Vexin, souhaite présenter ses activités à l'occasion de la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ensemble des membres présent sont favorables à cette intervention en début de conseil (20h30 - 21h).

- Informe le conseil municipal d'un devis pour la réalisation de deux tables pour les réunions de conseil et autres dans la salle des mariages.

8 pour, 4 contres, 2 abstentions des conseillers présents.

- Fait part d'une information du président du SE60, qu'il serait possible d'obtenir une subvention (54%) pour l'éclairage publique au Bois de Villers (uniquement partie basse du lotissement).



Et ce en gardant l'existant des gaines pour passage des câbles.

L'ensemble des membres présent du conseil municipal sont favorables et demande que des devis soient effectués pour en avoir le coût.

Rend compte du projet en cours sur l'assainissement du haut de la Folie (environ 5 foyers).

Une réunion a eu lieu à la mairie de Trie-Château avec l'ADTO, BEIMO, et la commune de GISORS.

La commune de Gisors est d'accord pour que les raccordements se fassent sur leur réseau d'assainissement, l'investissement serait à la charge de Trie-Château, puis il y aura rétrocession de l'investissement à Gisors qui en aura l'entretien.

Mme DUNAND :

Indique que les habitants des GROULT souhaitent que le banc à la hauteur du point du vu soit réinstallé, ainsi que la poubelle.

Au niveau de la rue de la Gare, il est demandé qu'un panneau avec passage prioritaire soit installé pour les véhicules qui descendent. (au niveau du lavoir, avant le pont).

Mme GOUPIL

Souligne qu'il serait plus efficace de remplacer la quille (qui est souvent endommagée) au niveau du passage piéton près de chez elle par une jardinière qui serait plus difficilement déplacée.

Souhaite que M. le maire transmette le mécontentement du conseil concernant l'abattage des arbres par la SNCF. Cette coupe draconienne a détruit le paysage, engendre la perception des bruits environnants plus importants. De plus, de nombreuses souches et autres branchages ne sont pas enlevés.

La réfection du chemin du Dolmen n'a pas encore été réalisée.

Mme DUBOISSET

Un panneau de ralentissement est nécessaire pour les voitures qui sortent des FORGES.

M HUREL

A la villa des Sources, il y a un mobil home ? M. DAVID précise que celui-ci disparaîtra lors des travaux de création des deux ronds-points qui vont démarrer en septembre.

Demande si l'association Musulmane a déposé un permis ou une demande préalable de travaux (car travaux commencés).

M DAVID répond que non, et qu'il se rendra sur les lieux afin de rencontrer les responsables de l'association pour avoir plus de renseignements.

Mme BOUSSUGE

Indique qu'il serait bien qu'à la sortie "des Berges", soit aménagé un passage (trottoir bas) pour les personnes à mobilité réduite.

Signale la dégradation des aires de jeux dans le parc souligne des faits au niveau du cimetière (bidons d'eau, etc.), ces points seront abordés lors de la commission cimetière.

M BEIGNON informe les conseillers présents, que le samedi 21 juin un "tour" de la commune sera fait pour leur faire découvrir les bâtiments (auditoire de justice, ancienne usine, église, tour Jean Jacques ROUSSEAU) ainsi que l'exposition à l'école. Le RDV est fixé à 9h30 à la mairie.

L'ensemble du conseil souhaite rencontrer les responsables de l'association Musulmane, afin que leurs activités leur soient présentées.

Clôture de la séance à 23 h51.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 17 juillet 2014

PRESENTS : DAVID Didier Maire, DUNAND Claire, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, DUBOISSET Corinne, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, MINART Céline, MATEUS Rémi, HUREL Stéphane, THERY Laëticia, LELEU Geoffrey.

ABSENTS EXCUSES : BEIGNON Vincent (pouvoir à M. DIERICK)

GOUPIL Brigitte (pouvoir à Mme DUBOISSET)

ABSENTS : MIATH Xavier, HAUTECOEUR Eglantine

Secrétaire de séance : Mme DUNAND Claire.

Secrétaire suppléante : Mme BOURGES Valérie.

Ouverture de la séance : 20 h 52

Les membres du Conseil Municipal signent le Procès-Verbal de la réunion du 05 juin 2014.

M DAVID demande aux membres présent s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour un sujet : la création d'une armoire de coupure C3M, implantation et convention de servitude ERDF.

Le conseil lui donne l'accord.

I - REHABILITATION RESEAU HT : IMPLANTATION ET CONVENTION DE SERVITUDE ERDF :

M le maire expose aux membres du conseil présents, que les travaux de réhabilitation réseau haute tension sont d'une nécessité absolue, car les câbles existants sont anciens, que l'implantation du poste DP AC3M, rue des Acacias se fera à environ 3m du pignon.

Après prise de connaissance du document et délibération, Autorisent le maire à signer tous documents en découlant.

I - BIS DECISION MODIFICATIVE - BUDGET M 14

Amortissement sur 10 ans de la participation versée par la commune pour l'aménagement du centre nautique, soit 2x40.000€ (2009 & 2011) soit 8.000€ par an.



Compte rendu des conseils municipaux

Cte 6811 (opération 272) Dép. Inv. 8.000,00 €
Cte 28041582 (opération 272) Dép. Inv. 8.000,00 €
Accord à l'unanimité des membres présents.

II - ETUDES PREALABLES A L'ASSAINISSEMENT "HAUT DE LA FOLIE" :

Phase 2 : Etude géotechnique effectuée par ICSEO pour un montant de 6.624 € TTC.

Après explication du dossier par M DAVID Didier,
Accord à l'unanimité des membres présents.

III - REMISE EN ETAT DE 3 PORTES SUR LES CHAPELLES DU CIMETIERE :

Devis 3*277 de Construction Mécanique et Maintenance pour la remise en état de trois portes sur les chapelles du cimetière d'un montant de 3.200 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

IV - REHABILITATION DES REGISTRES DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, Années 1792 à 1973 :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux : 2.885,00 € HT SOIT 3462,00 € TTC
Subvention DRAC. Au taux de 50 % 1.442,50 €
Fonds propres de la Commune 50% 1.442,50 €
..... 2.885,00 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

V - LOCATION AUDITOIRE DE JUSTICE (LEILA SCHOOL DANSE) :

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur la possibilité de renouveler la mise à disposition de la salle de l'Auditoire de justice : à Justine LANGLER, pour son association "Leila School Danse", dont le siège est à Hacqueville (Eure).

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de salle et fixent le montant de la location annuelle (2014/2015) à 400 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

VI - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ET CONTRAT DE FINANCEMENT, ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 AVEC L'ASSOCIATION "COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS" :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de partenariat culturel (septembre 2014 - juin 2015) avec l'association «Comité du Théâtre du Beauvaisis», dénommé "le Théâtre du Beauvaisis",

Et du contrat de financement en découlant :

Autorisent le maire à signer tous documents en découlant

VII - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PERI EDUCATIF AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL DE CHAUMONT-EN-VEXIN :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention relative à la mise en place d'un péri éducatif (les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15), avec le Centre Social Rural de Chaumont-en-Vexin.

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

VIII - MISE EN PLACE DE DEUX PANNEAUX LUMINEUX :

M. le maire expose le projet d'installer, avec la participation du centre nautique deux panneaux LUMINEUX à l'entrée et à la sortie de Trie-Château, afin d'informer les citoyens sur les activités et événements dans la commune.

M. LELEU, précise qu'il faudra qu'une personne du conseil se charge de sa mise à jour comme le site internet.

Après délibération l'ensemble du conseil donne son accord pour faire établir des devis.

Accord à l'unanimité des membres présents.

IX - CIMETIERE : REGLEMENT ET TARIFS REGLEMENT DU CIMETIERE DE TRIE-CHATEAU

Article 1 : Le cimetière fait partie du domaine public de la commune. Il est régi par les lois et règlements du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Communes ainsi que par les dispositions du présent règlement.

Article 2 : Le droit d'être inhumé dans le cimetière appartient :

- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune.
- Aux personnes domiciliées dans la commune, même si elles sont décédées dans une autre commune.
- Aux personnes possédant dans le cimetière ou y ayant droit, et ce, quel que soit leur domicile et leur lieu de décès.

Les emplacements seront attribués par M. Le Maire.

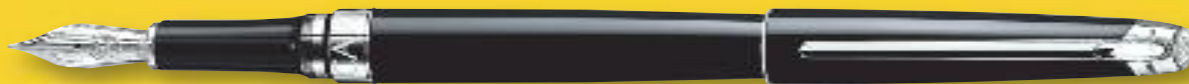
- Finir allée dans le nouveau cimetière.
- Allée dans l'ancien cimetière qui longe le nouveau.
- Pour les habitants qui le souhaiteraient, il est possible de les rapprocher de leurs proches à condition que des concessions soient disponibles à proximité.

Article 3 : Le cimetière sera ouvert au public :
Du 1er octobre au 31 mars de 8 h 30 à 19 h.

Du 1er avril au 30 septembre de 8 h à 20 h.

Les visiteurs du cimetière devront s'y comporter avec décence et respect. Les enfants devront être accompagnés.

Article 4 : La circulation des véhicules et engins dans le cimetière est interdite sauf autorisation spéciale délivrée par le Maire. Les conducteurs de ces véhicules et engins ainsi que leurs employeurs (notamment les maçons, marbriers, entrepreneurs de VRD) seront responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux chaussées, bordures, monuments, plantations, constructions et monuments du cimetière.



Article 5 : La commune n'est pas responsable des vols commis sur les sépultures.

Article 6 : Il est en outre expressément défendu :

- D'effectuer des plantations dans le sol.
- De faire pénétrer des chiens non tenus en laisse.
- De déposer ou jeter des plantes ou objets retirés des tombes à un autre endroit que l'emplacement réservé à cet usage.
- De circuler en dehors des allées et chemins prévus à cet effet.

Columbarium :

- Les fleurs naturelles en pots ou bouquets seront tolérées aux époques commémoratives de Pâques et de la Toussaint. Toutefois, la Commune se réserve le droit de les enlever pour la propreté du cimetière.
- Concernant les accessoires relatifs au Columbarium y compris le fleurissement, ceux-ci devront être placés sur le plateau prévu à cet effet et non posés au sol.

Article 7 : Les inhumations en sépultures gratuites auront lieu en pleine terre, les unes à la suite des autres sans laisser de place vide. Elles se feront pour une durée de 5 ans et pourront être ensuite reprises par arrêté du Maire publié et affiché mais sans notification individuelle.

Article 8 : Les familles pourront obtenir dans le cimetière l'une des catégories de concessions suivantes :

Concessions et urnes funéraires :

- 30 ans au tarif de 200 € pour une concession et 150 € pour les caveaux urnes.
- 50 ans au tarif de 400 € pour une concession et 250 € pour les caveaux urnes.

3) Elles seront renouvelables à l'expiration de la période initiale, au tarif en vigueur le jour du renouvellement dans les mêmes conditions.

Columbarium :

- 20 ans au tarif de 800 € (le dépôt de la 1^{ère} urne est compris dans les 800 €) ensuite une taxe d'inhumation de 100 € pour chaque dépôt d'urne supplémentaire.

Jardin du Souvenir :

Une taxe de 50 € est prévu pour chaque dispersion de cendre, un livre est prévu au cimetière avec une barrette à retirer en mairie afin de faire graver à la charge de la famille les noms, prénoms, année de naissance et année de décès. Cette barrette sera collée par la personne habilitée par le Maire.

Caveaux :

Les concessions attribuées en rangée continue auront une superficie de 1.40mx2.40m et les caveaux urnes 90x90.

La hauteur des sépultures et ornements ne pourra dépasser 2 mètres du sol.

L'alignement des concessions doit respecter la pente du terrain, les semelles doivent être à ras du sol.

Article 9 : Les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques) se feront sous le contrôle du Maire ou d'un adjoint au Maire. A cet effet, un nouveau système de visserie inviolable a été adapté sur certains modèles de Columbarium et par laquelle un outil spécial est indispensable.

En cas de non renouvellement de la concession dans un délai de deux ans suivant la date d'expiration, la case sera reprise par la commune dans les mêmes conditions que pour les concessions de terrain. Les cendres seront alors dispersées dans le jardin du souvenir.

Aux termes de ces deux ans, les urnes cinéraires seront tenues à la disposition de la famille pendant un an ensuite seront détruits.

Interdiction de graver sur les portes des cases, des étiquettes autocollantes seront à coller sur les portes.

Article 10 : Les concessions qui auront cessé d'être entretenues, après une période de trente ans, pourront être reprises par la commune conformément aux prescriptions légales, sauf concessions jugées dangereuses qui pourraient être relevées d'office après constat et mise en demeure restée sans effet.

Les urnes cinéraires ne pourront être déplacées du Columbarium avant l'expiration de la concession sans l'autorisation spéciale de la Mairie et sans remboursement de la durée de concession non utilisée.

Article 11 : Tous les travaux dans le cimetière doivent faire l'objet d'une autorisation préalable accordée par le Maire sur demande du concessionnaire ou ayant droit.

Article 12 : Le caveau provisoire permet sur autorisation du Maire, le dépôt (ne pouvant excéder 15 jours) des corps des personnes pour lesquelles une demande de concession avec construction de caveau est régulièrement présentée, ainsi que le dépôt des corps devant être transférés hors de la commune.

Article 13 : Un ossuaire a été créé pour y déposer les restes mortuaires après reprise des tombes gratuite ou reprise après abandon selon l'article 10 ci-dessus.

Article 14 : Les contrevenants aux dispositions du présent règlement seront poursuivis devant les Tribunaux compétents selon les lois et règlements en vigueur.

Article 15 : Le présent règlement sera affiché à l'entrée du cimetière ainsi qu'un plan et seront à la disposition du public en Mairie.

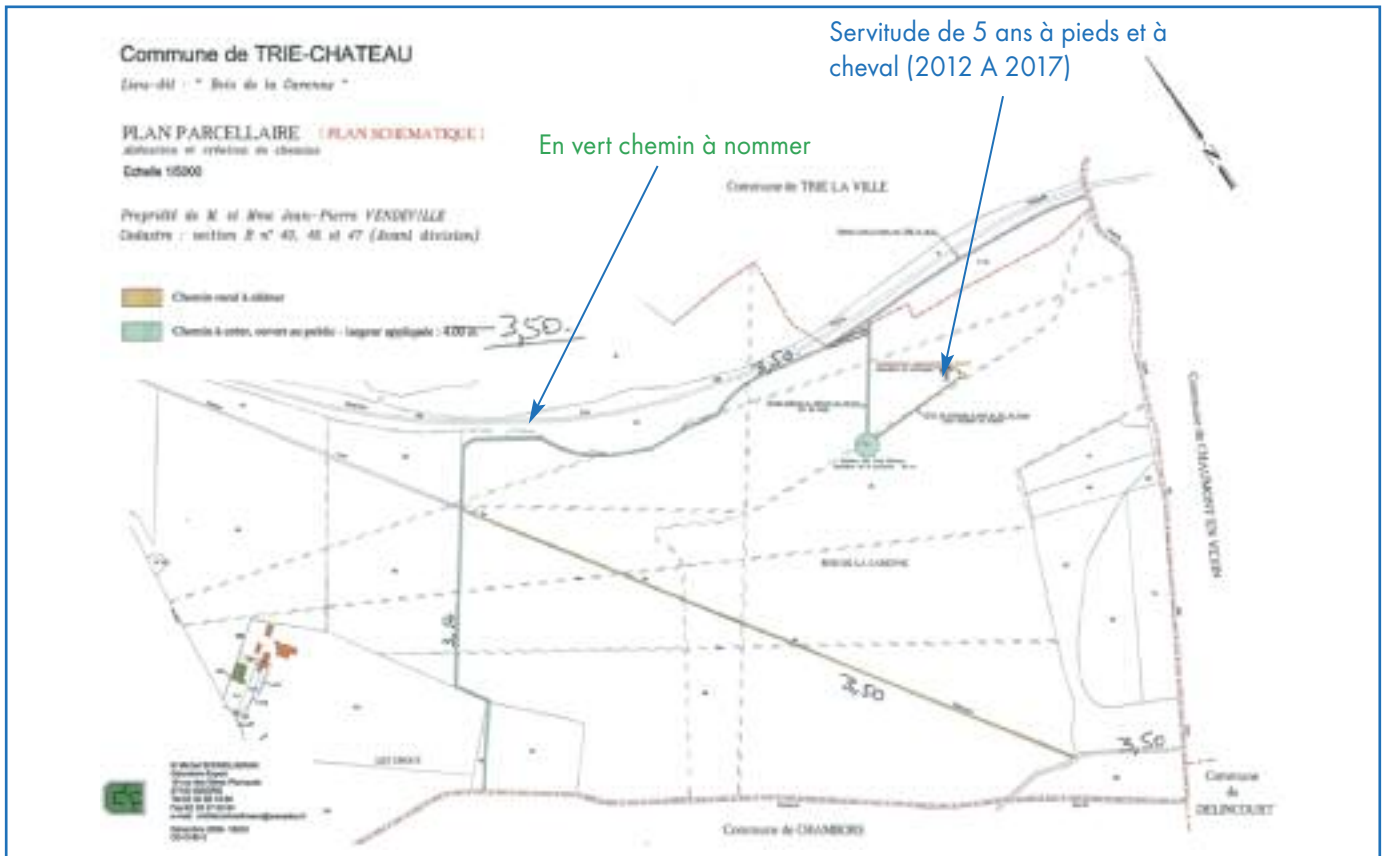
[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

X - "BOUCLE DU DOLMEN" : INSCRIPTION SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

1 Nommer le chemin acquit qui permet l'accès au "dolmen des Trois Pierres"



Compte rendu des conseils municipaux

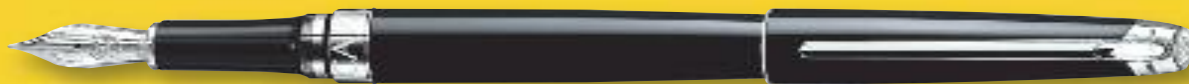


2 Inscription de l'itinéraire "Boucle du Dolmen" au PDIPR :
M. le maire précise que cette inscription ne devra en aucun cas engendrer des frais pour la commune au niveau de la signalisation et marquage de la "boucle du Dolmen".
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.
Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983.
En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil municipal doit émettre :
un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal ; et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.
Cette délibération comporte l'engagement par la Commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil général après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné.

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) DECIDE de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé "LA BOUCLE DU DOLMEN"
- 2) DECIDE de donner son accord sur l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux suivants :
 - du chemin rural n° 14, dit le chemin dit "De Delincourt" jusqu'à la limite de propriété privée.
 - du chemin rural n° 15, dit le chemin de "De Gisors à Delincourt"
 - du chemin rural n° 1, dit le chemin de "De Chambors à Chaumont-en-Vexin"
 - du chemin rural n° 1, dit le chemin de "De Chambors à Trie-Château"
 - du chemin rural dit "Chemin du Dolmen" et de donner son accord sur l'inscription au Plan départemental des itinéraires de randonnée pédestre
 - du chemin rural n° 14, dit le chemin dit "De Delincourt" jusqu'à la limite de propriété privée
 - du chemin rural n° 15, dit le chemin de "De Gisors à Delincourt"



- du chemin rural n° 1, dit le chemin de "De Chambors à Chaumont-en-Vexin"

- du chemin rural n° 1, dit le chemin de "De Chambors à Trie-Château"

- du chemin rural dit "Chemin du Dolmen"

3) S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits.

4) S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil général un itinéraire de substitution.

5) S'ENGAGE à accepter le balisage et le panneautage du circuit.

XI - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAUX –RD981 :

1 Choix de la couleur :

a) des candélabres : Modèle SENSO

b) des mâts : couleur vert gris

c) du poste de transformation : couleur vert gris n° 7033

2 Choix des heures d'abaissement/relèvement de l'éclairage public.

Abaissement à 50% de 23h à 5h, puis relèvement

3 Prévision des câblages :

a) pour une caméra : oui

b) pour un panneau lumineux : oui

c) fourreaux en attentes pour installation(s) future(s)

L'ensemble du conseil souligne qu'il doit être prévu «les boîtes» pour les décorations de Noël.

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

XII - MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES SUR LES POSTES D'ATSEM :

Avec la mise en place des rythmes scolaires, les postes des ATSEM sont impactés avec des modifications d'horaires et un impact "faible" sur le temps de travail.

Les membres du conseil décident :

- de supprimer le poste d'ATSEM à 25h15 et de le créer à 25h14 annualisé.

- de supprimer le poste d'ATSEM à 20h50 et de le créer à 20h78 annualisé.

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

XIII - SUPPRESSION DU POSTE DE "REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE" :

Après délibération le conseil municipal décide de supprimer le poste de "REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE" à temps complet (35H) pour cause de départ à la retraite.

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

QUESTIONS DIVERSES :

Mme BOUSSUGE : Il faudrait réinstaller les panneaux d'affichage qui ont été détruit (ex : à la Mairie, au bois de Villers, ...).

M DAVID indique que cela sera fait après la rentrée.

Mme DUNAND : Fait un appel aux bonnes volontés pour venir aider à démonter les "chapiteaux" samedi 19 juillet à 10H en Mairie.

M. HUREL : Se propose avec M. DIERICK de remettre des pierres aux GROUX dans le virage. Accord de M. DAVID.

M.DAVID : Informe le conseil que le tablier de la route Nationale du giratoire de la piscine à la voute va être refait par le Conseil Général, entre le 04/08 et le 29/08/2014.

Un avis sera distribué aux riverains pour les informer des travaux ainsi que de la nécessité de ne pas laisser leur véhicule aux abords de la route, ainsi que des restrictions de circulation. Les pavés qui se trouvent sur le milieu de la route vont être récupérés pour une réfection ultérieure du parvis de l'Eglise.

Mme DUBOISSET : Signale qu'à la Gare le feu rouge ne fonctionne pas correctement.

Emets son mécontentement sur les prestations de l'entreprise Etienne Jérôme et plus particulièrement sur le fleurissement de la commune.

M HUREL indique qu'il est dans sa première année d'exercice et que cela n'est pas forcément facile pour lui. M DAVID souligne que dès qu'on lui fait une remarque il refait sans difficulté.

Souhaite qu'une négociation se fasse avec le centre nautique pour que les enfants de Trie-Château aient des tarifs préférentiels.

Question de Mme GOUPIL, concernant la jardinière devant chez elle, quand serait-elle installée?

M DAVID précise qu'avec les travaux de réfection du tablier de la RD981, l'enfouissement des réseaux de la Voûte à Gisors : l'ensemble des jardinières seront retirés et remis après les travaux.

[Clôture de la séance à 23h 04.](#)



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 02 octobre 2014

PRESENTS : DAVID Didier Maire,

DUNAND Claire, BEIGNON Vincent, DIERICK Daniel, BOUSSUGE Eliane, LENORMAND Hubert, MESSIE Juliette, JOUETTE Denis, GOUPIL Brigitte, KALUZA Florence, GUERNUT Dominique, THERY Laëtitia, MIATH Xavier,.

ABSENTS EXCUSES : MINART Céline (pouvoir à Mme DUNAND Claire), HAUTECOEUR Eglantine (pouvoir à Mme THERY Laëtitia), LELEU Geoffrey (pouvoir à M. GUERNUT Dominique), DUBOISSET Corinne.

ABSENTS : MATEUS Rémi, HUREL Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme DUNAND Claire.

Secrétaire suppléante : Mme BOURGES Valérie.

Ouverture de la séance : 20 h 46

Les membres du Conseil Municipal signent le Procès-Verbal de la réunion du 17 juillet 2014.



Compte rendu des conseils municipaux

1 – SE60 : GROUPEMENT “ACHAT GAZ”.

Monsieur le Maire explique que la loi Consommation du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant:

- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2014,
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2015.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 26 juin 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII,

Vu la délibération du 26 juin 2014 du comité syndical du SE60

Vu l'acte constitutif du groupement de commande gaz coordonné par le SE60 institué pour la durée de la consultation relative à l'attribution des marchés concernés passés pour 2 ans et reconductible deux fois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz coordonné par le SE60
- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président du SE60 à signer les marchés et/ou

accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

- AUTORISE le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

2 – MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES SUR POSTE ATSEM.

Après la mise en place des rythmes scolaires, le poste ATSEM à 20h78 35ème est de nouveau à modifier car le bus du mercredi à 11h30/11h45 n'avait pas été pris en compte, ainsi que la nécessité de la présence de l'ATSEM à 12h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Les membres du conseil décident de modifier ce poste à 21,53 35ème annualisé soit 21h27mn hebdomadaire annualisé.

Le poste d'ATSEM qui devait être ramené de 25,15 35ème à 25,14 35ème n'a pas été modifié car l'écart représente 1mn hebdomadaire annualisé.

..
[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

3 – CLASSE DECOUVERTE 2014/2015.

M. Le Maire décrit le projet de la classe de découverte dont Mme Jessen, directrice, désire faire profiter sa classe de CE2-CM1/CM2 pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Découverte du milieu Marin et Char à voile, avec stage photos (4H) à ASNELLES-SUR-MER (Manche), du 13 au 17 avril 2015 (5 jours).
- Coût total du séjour : 10.655,60 € pour 26 enfants.
- Coût pour un enfant : 409.83 €.
- Participation de la commune à hauteur de 60%.

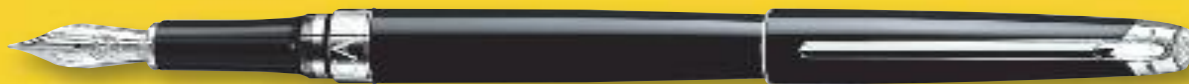
(les montants indiqués peuvent fluctuer selon le nombre d'enfants définitivement inscrits.)

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

4 – “ACTION DE RELATIONS PUBLIQUES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION COMMUNALES” DELIBERATION DU 16 JUILLET 2009. PRECISION A APPORTER SUR LA VALEUR MAXIMUM.

A la demande de la Trésorière de Chaumont en Vexin il est nécessaire de préciser les plafonds des divers cadeaux qui peuvent être remis lors des fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire propose, en ce qui concerne les actions de relations publiques, d'information et de communication communales, de l'autoriser à régler sur les crédits de l'article 6232, les dépenses découlant de fêtes et cérémonies dans les conditions suivantes :



- Acquisition de divers cadeaux pour être remis en présents à différentes personnalités, au élu, au personnel communal ou à l'occasion de cérémonies énumérées ci-après : naissances, mariages, décès, distinction communales, qu'elles soient organisées par la commune ou qu'elles aient lieu dans la commune quel qu'en soit le domaine :

écoles, jumelages, hommage.

Sont plafonnées à 500 € par évènement.

En ce qui concerne l'acquisition de cadeaux pour le départ en retraite d'un agent le plafond sera l'équivalent de 2 mois de salaire pour une carrière de 20 années, et un prorata pour les carrières inférieures à 20 ans.

- Les principales caractéristiques des dépenses constitutives de fêtes et cérémonies seraient les suivantes, sans toutefois que cette liste soit exhaustive : livres, médailles, fleurs, déjeuners, parfums, vaisselle, accessoires, bibelots, voyages, etc...

Les membres du Conseil Municipal :

Approuvent les termes décrits ci-dessous et autorisent le Maire à les mettre à exécution.

5 – RECONDUCTION DE LA "TAXE D'AMENAGEMENT".

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, il est nécessaire de reconduire la délibération du 06 octobre 2011, pour une application au 01 janvier 2015.

La reconduction de la TAXE D'AMENAGEMENT sera automatique d'année en année, sauf renonciation expresse en indiquant le taux et les exonérations éventuelles applicables.

Le taux et les exonérations pourront être révisés tous les ans.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 2,50 %.

- De mettre en place une exonération sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable, inférieur ou égal à 20m².

[Accord à l'unanimité des membres présents.](#)

6 – LIGNE DE TRESORERIE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les besoins de trésorerie de la commune et informe ce dernier de la nécessité de recourir à la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, un emprunt d'un montant de 300 000.00 euros sous forme d'une ligne de trésorerie.

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter de la date de signature du contrat

Taux variable : Indexé sur EURIBOR 3 MOIS instantané + marge de 2.50 %

(soit à titre indicatif un taux de 2.58 % marge incluse à la date du 16.09.2014)

Intérêts payables trimestriellement

Tirage par tranche de 15 000 euros minimum

Frais de dossier : 450 euros

ARTICLE 2 : Monsieur Le Maire prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour en assurer le remboursement.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement d'inscrire, en dépenses obligatoires à son budget,

les sommes nécessaires au remboursement des échéances de la ligne de trésorerie.

M DAVID Didier Maire de Trie-Château est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet. La présente décision sera transmise pour visa à Monsieur Le Préfet de l'Oise.

[Adopté à l'unanimité des membres présents.](#)

7 – RENEGOCIATION DE PRETS AFIN DE BENEFICIER DE CONDITIONS PLUS AVANTAGEUSES.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une renégociation des prêts contractés auprès du Crédit Agricole est envisagée, afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au réaménagement du prêt n° 72165695747

contracté auprès du Crédit Agricole le 05.08.2009

pour un montant de 200 000 euros

au taux fixe de 4.51 % , périodicité trimestrielle

et d'une durée de 15 ans

L'opération sera faite aux conditions ci-dessous :



Compte rendu des conseils municipaux

Renégociation du prêt

Montant du prêt (capital restant dû après paiement de l'échéance du 05.11.2014)	144 666.09 €
IRA due de 7 611.85 € Soit un Capital à réaménager IRA incluse de Durée restante	152 277.94 € 117 mois
Taux fixe	2.80%
Périodicité	TRIMESTRIELLE
Frais de dossier à régler à la mise en place : Toutes les autres conditions du prêt étant inchangées	305.00 €
Le conseil décide de procéder également au réaménagement du prêt n° 7215377741 Contracté auprès du Crédit Agricole le 24/11/2008 Pour un montant de 300 000 € Au taux fixe de 4.85 % périodicité annuelle Et d'une durée de 240 mois	
L'opération sera faite aux conditions ci-dessous :	
Renégociation du prêt Montant du prêt (capital restant dû après paiement de l'échéance du 15.11.2014)	245 029.00 €
IRA due de 13 864.56 € Soit un capital à réaménager IRA incluse de	258 893.56 €
Durée restante	168 mois
Taux fixe de	3.15%
Périodicité	Annuelle
Frais de dossier à régler à la mise en place :	518 €
Toutes les autres conditions du prêt étant inchangées	

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts.
- Prend l'engagement pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ces prêts.

Confère toutes délégations utiles à M. Didier DAVID, Maire, pour la réalisation des emprunts, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Accord à l'unanimité des membres présents.

8 – TRANSFERT DE COMPETENCES RELATIVES AU TRES HAUT DEBIT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

(Réseaux et services de communications électroniques – système d'informations géographiques – accès aux technologies de l'information et de la communication).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-1 et suivants et L. 5214-1 à L. 5214-29 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-25 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2000 portant la transformation du District du Vexin-Thelle en Communauté de communes du Vexin-Thelle

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communications audiovisuelles ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

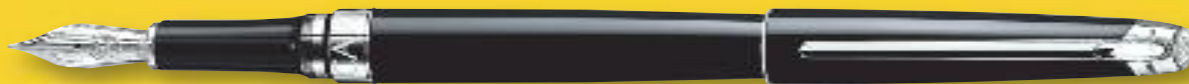
Vu la délibération du 26 juin 2014, par laquelle le conseil de la Communauté de communes du Vexin-Thelle a proposé d'étendre ses compétences aux domaines suivants :

L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, la Communauté de communes du Vexin-Thelle exerce les activités prévues audit article L. 1425-1 et notamment :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, membres présents et représentés, ont voté à voix haute :

- 10 votes pour - 5 votes contre - 1 vote abstention

Le conseil municipal décide :

- de confier à la Communauté de communes du Vexin-Thelle, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux. De transférer, en outre, la (les) compétence(s) facultative(s) suivante(s) à la Communauté de communes du Vexin-Thelle :

- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;

- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.

le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

9 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA LOCATION "SALLE DES LOISIRS" DU 27 JUILLET 2014.

Monsieur le maire expose les raisons de la demande de remboursement (75 €), de la salle des fêtes par M. MORIEUX.

Après délibération des membres du conseil,

Accord à l'unanimité des membres présents, pour le remboursement de la somme.

M. DAVID informe le conseil municipal :

- sur le projet d'habiller par " un trompe l'œil " le transformateur près de la tour du château, par un artiste. Le coût d'environ 3.000€ est totalement pris en charge par le SE60 et EDF.

- inauguration du garage d'Isabelle dans la zone de la Croix St Jacques le samedi 04 octobre 2014 de 10 h à 18 h.

- Une personne souhaite ouvrir une " auto-école " dans les locaux de l'ancienne boulangerie (2 véhicules et 2 motos).

- M. David a envoyé un courrier d'opposition au transfert des pouvoirs de police " spéciale " du maire vers le Président d'EPCI a été adressé à M. Gérard LEMAITRE (président de la communauté de communes du Vexin-Thelle), ainsi qu'à la Préfecture de Beauvais.

- La communauté de commune du Vexin-Thelle a pris la compétence d'instruction des permis de construire, à la place de la DDT. La CCVT va devoir créer un service dédié avec deux personnes.

- Une équipe va devoir se constituer afin de mener à bien la

rétrocession prochaine par NEXITI des parties voiries et espaces verts du lotissement "DES JARDINS CONTI".

- le FOOT souhaite un rapprochement avec DELINCOURT, afin de pouvoir bénéficier de l'utilisation d'un terrain supplémentaire. Cependant il sera nécessaire de remettre en état le terrain.

- le contrat avec Plastic Omnium va arriver à échéance en juin 2015. Il va falloir évaluer les besoins, ainsi que faire faire des devis pour installer des poubelles translucides dans le parc. Ceci facilitera le tri des déchets.

M DAVID souhaite relancer le projet "caméras" aux vu des vols que subissent les commerçants dans la zone.

- les travaux dans le bois de Villers avancent bien.

- la Commune de Trie la ville et de Trie-château viennent de passer en communes URBAINES en ce qui concerne ERDF. Ce qui a pour avantage lors de travaux d'avoir à faire directement avec ERDF.

- Annulation de l'élection du conseiller communautaire surnuméraire. M BEIGON en qualité de conseiller communautaire de la commune de Trie-Château à la CCVT est annulé par le tribunal administratif d'Amiens (ordonnance du 30 juin 2014).

QUESTIONS DIVERSES :

Mme GOUPIL Brigitte : Informe le conseil du reportage sur la biennale de Trie-Château qui a eu lieu du 05 au 13 avril 2014 en ligne sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com/watch?v=...) biennale d'art contemporain Camille Renault et souhaite qu'une jardinière soit mise à côté du passage piéton au niveau du monument aux morts "carrefour des écoles".

Mme DUNAND Claire : les habitants du 46 rue nationale souhaitent que la boucle au sol des feux tricolores soit peinte en blanc afin qu'elle soit visible (ce qui évitera le stationnement des véhicules sur celle-ci). les habitants des PLUMELOUX, demandent l'installation d'un miroir, afin de voir les personnes qui arrivent du lotissement de la gare et s'engagent dans la rue des mésanges. Plusieurs parents ont demandé ce qu'il est possible de faire concernant la sécurité dans la rue des écoles, le mardi et vendredi, lors de la sortie des enfants à 15h30 (soutien scolaire). Le souhait est que la barrière soit baissée. Ce point sera abordé le lundi 13 octobre, lors du conseil d'école.

- besoin de volontaires pour la foire à tout qui se déroulera le 12 octobre.

Une réunion spéciale aura lieu le mardi 07/10/2014 à 20h30 dans le bureau du maire.

M. BEIGNON Vincent : présente un exemplaire de tee-shirt qu'a fait réalisé l'association avec le "logo" "TRIE-CHATEAU".

M. DIERICK Daniel : informe le conseil de la mise en place de navettes dans le canton pour aller à la plaine des sports de Chaumont-en-Vexin.

Mme BOUSSUGE Eliane : fait remarquer que le lotissement des PLUMELOUX a ses réverbères allumés avant les autres.

M. DAVID suppose que ce soit dû aux capteurs plus sensibles, M. DIERICK est en charge de s'en assurer.

Clôture de la séance à 23h 15.



Agenda

2015



JANVIER

- **10 janvier**
Vœux de M. DAVID, Maire de Trie-Château
- **18 janvier**
Repas des aînés (Municipalité)

MARS

- **22 et 29 mars**
Elections départementales
- **28 mars**
Soirée théâtrale (Comité des fêtes)



AVRIL

- **5 avril**
Chasse aux œufs de Pâques (Comité des fêtes)

MAI

- **8 mai**
Cérémonie du souvenir au monument aux morts (Anciens combattants)

JUIN

- **20 juin**
Spectacle de danse (Confidanse)

• 27 juin

- Fête des écoles (A.S.S.E. et Parents d'élèves)
- Feu de la Saint-Jean et bal (Comité des fêtes)

JUILLET

- **11 juillet**
Feu d'artifice et bal (Comité des fêtes)

AOUT

- **15 août**
Cérémonie du souvenir aux Kroumirs (Anciens combattants)

SEPTEMBRE

- **5 septembre**
Forum des associations (Commission Associations - Sport)
- **20 septembre**
Journée du patrimoine (Commission Affaires Culturelles et Patrimoine)

OCTOBRE

- **4 octobre**
15 kms de l'Aunette (A.F.T.C.)
- **11 octobre**
Foire à tout (Municipalité)

NOVEMBRE

- **11 novembre**
Cérémonie du souvenir au monument aux morts (Anciens combattants)

DECEMBRE

- **12/13 Décembre**
Marché de Noël (Comité des fêtes)
- **19 Décembre**
Arbre de Noël (Comité des fêtes)

